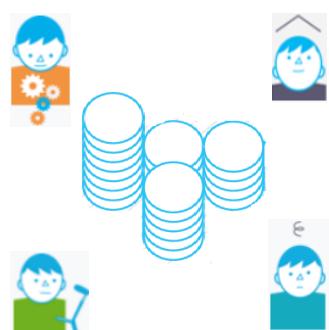

Situation financière des établissements de santé publics et privés à but non lucratif

A fin 2022



● PREAMBULE

Ce document présente les données financières issues des établissements de santé publics et privés à but non lucratif à partir des Comptes financiers 2020 à 2022. Les remontées du dernier millésime ont été arrêtées au 21 décembre 2023.

Afin de garantir une meilleure exhaustivité, il a été retenu deux champs d'analyse :

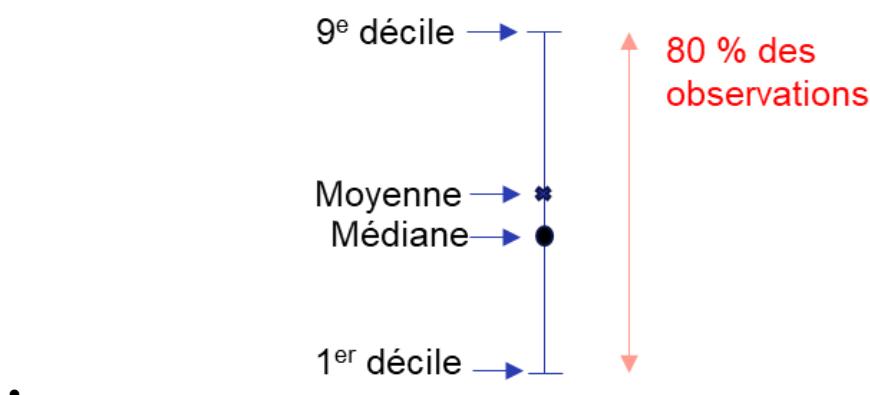
- Un premier, dit « champ complet », rassemble 1 221 établissements ayant validé la saisie de leurs données financières en 2022, représentant 99,3% des établissements et 98,9% des produits globaux.
- Un second, dit « champ constant » rassemble 1 065 établissements ayant des données disponibles pour les trois années d'études. Ce champ exclut donc les établissements n'ayant pas remonté leurs données sur au moins un des exercices 2020, 2021 et 2022.

Ils représentent 92,4% de la masse financière des établissements attendus.

Précautions de lecture :

- L'exercice financier 2022 s'est poursuivi dans un contexte inflationniste qui a bouleversé les repères financiers historiques.
- Ainsi, l'analyse présentée ci-après apparaît plutôt en rupture avec les tendances historiques observées avant la crise sanitaire mais également par rapport à celles de 2020 et 2021.
- Depuis 2020, les stocks sont retraités de la marge et les dotations aux amortissements et provisions (DAP) et les reprises sur amortissements et provisions (RAP) sont reclasées dans la marge d'exploitation afin de neutraliser l'impact des écritures extra-comptables et affiner le diagnostic financier.
- Pour l'interprétation des dispersions, les observations correspondent à :

Interprétation des segments de dispersion



Compte financier (CF)

- Enfin, en application de l'article 50 de la loi de financement pour la sécurité sociale pour 2021, 13 Md€ ont été mobilisés sur 10 ans, en dehors du périmètre de l'ONDAM, pour engager sur la durée un effort de réinvestissement au bénéfice des établissements de santé assurant le service public hospitalier. Ce grand plan de renouveau hospitalier, à destination de l'ensemble du territoire, a été lancé par le Premier ministre le 7 mars 2021. La moitié de cette enveloppe était destinée à restaurer les marges financières et les capacités d'investissement des hôpitaux, l'autre moitié était pour le financement de projets structurants.

Table des matières

1. Équilibre financier sur le compte de résultat principal	6
2. Équilibre financier sur le compte de résultat global	14
3. Endettement et investissement	21
4. Focus sur la dette des établissements publics de santé	26
1. ENDETTEMENT BANCAIRE MOYEN ET LONG TERME DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	29
<u>.1.1. Montant de la dette bancaire des EPS</u>	29
<u>.1.1. Conditions d'endettement</u>	30
1. PART DE L'ENCOURS COMPOSEE DE CREDITS STRUCTURES A FORT RISQUE DE DEGRADATION FINANCIERE (6F)	33
<u>.1.1. Montant des encours structurés (risque faible à risque très élevé 6F)</u>	34
<u>.1.1. Focus sur le montant des encours hors charte Gissler (6F)</u>	36
1. POLITIQUES DE GESTION DE L'ENDETTEMENT	38
<u>.1.1. Les nouveaux contrats de prêt souscrits</u>	38
<u>.1.2. Les opérations de refinancement/ renégociation des emprunts</u>	40
1. BILAN DE L'ENQUETE ODT 2022	41
2. Montant de l'encours global de la dette (bancaire + non bancaire)	41
<u>.2.1. Glossaire relatif à la dette</u>	45

● SYNTHESE

En 2022, la situation financière des ES ex-DG évolue de manière défavorable par rapport à 2021.

En effet, la dégradation de la situation financière s'explique par une marge nette¹ d'exploitation qui se détériore de presque -680 M€ entre 2021 et 2022.

Par ailleurs, le résultat financier se détériore (expliqué par une hausse des taux sur la période) et le solde des DAP/RAP se dégrade du fait de la reprise de l'investissement sur la période. Il est à noter que les CHU et les CH de taille moyenne sont les établissements qui contribuent le plus au déficit.

Le déficit du résultat global 2022 s'explique très majoritairement par la dégradation du résultat principal qui contribue à près de 80% au déficit global.

A noter une très forte dégradation du résultat des EHPAD dont le déficit se creuse de 159 % entre 2021 et 2022.

Plus globalement sur 2022, les budgets les plus contributeurs au résultat se dégrade majoritairement (sauf les USLD).

Une situation contrastée entre les établissements publics et les EBNL concernant les cycles d'investissement et d'endettement.

En ce qui concerne les établissements publics de santé, le désendettement est visible sur l'ensemble des CH alors que le flux d'investissement repart pour toutes les catégories d'EPS.

Par ailleurs, les capitaux permanents diminuent au même rythme que l'endettement, situation qui évoque un financement des investissements par les capitaux propres.

En outre, le poids de l'encours de la dette dans les produits globaux reste sous la barre symbolique des 33,33% pour la 3e année consécutive.

La durée apparente de la dette augmente fortement entre 2021 et 2022 (+3,2 ans pour l'ensemble des CH) s'expliquant par une baisse très significative de la CAF.

Pour les EBNL, la hausse des investissements est remarquable sur 2022, et cela dans un contexte de reprise de la dette même si sur la même période l'endettement net (nouveaux emprunts – remboursement des emprunts) et la CAF reculent.

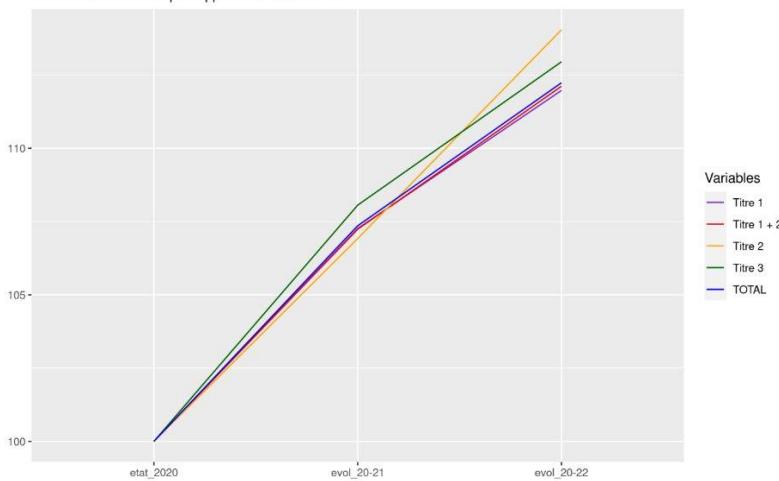
¹ Marge brute corrigé des variations de stocks et variation DAP-RAP

1. Équilibre financier sur le compte de résultat principal

En 2022, les recettes afférentes à l'activité de soin progressent moins rapidement que les dépenses, ce qui engendre pour cette année une dégradation du résultat. Ce dernier s'élève ainsi à -936,7 millions d'euros (hors stocks), se ventilant comme suit :

- Un résultat cumulé déficitaire de -1 012,9 M€ pour les EPS ;
- Un résultat cumulé excédentaire de +76,1 M€ pour les EBNL.

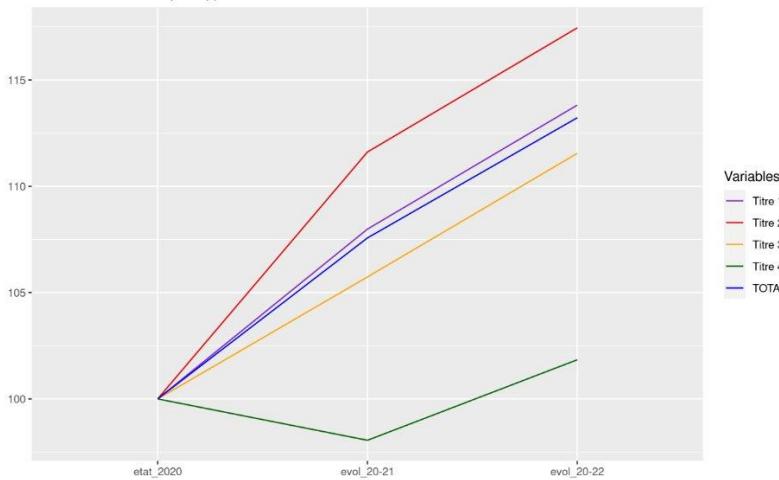
Evolution des produits du CRP
Evolution en base 100 par rapport aux totaux 2020



Entre 2021 et 2022, les recettes des ES continuent de progresser, dans une moindre mesure toutefois que la période précédente (+4,5% contre +7,4% entre 20-21).

- Les produits versés par l'assurance maladie (Titre 1) augmentent de +4,4% (contre +7,3% entre 20-21), ralentissement constaté sur l'ensemble des catégories d'établissements et en particulier les petits CH (<20 M€) ;
- Les autres produits de l'activité hospitalière (T2) progressent de +6,7%, dans des proportions comparables à la période précédente (+6,9%) ;
- Les autres produits hors exploitation (T3) ralentissent de manière plus nette. Entre 2021 et 2022, l'évolution des recettes T3 diminue presque de 3 points par rapport à la période précédente (+4,5% contre +8,1%).

Evolution des dépenses du CRP
Evolution en base 100 par rapport aux totaux 2020

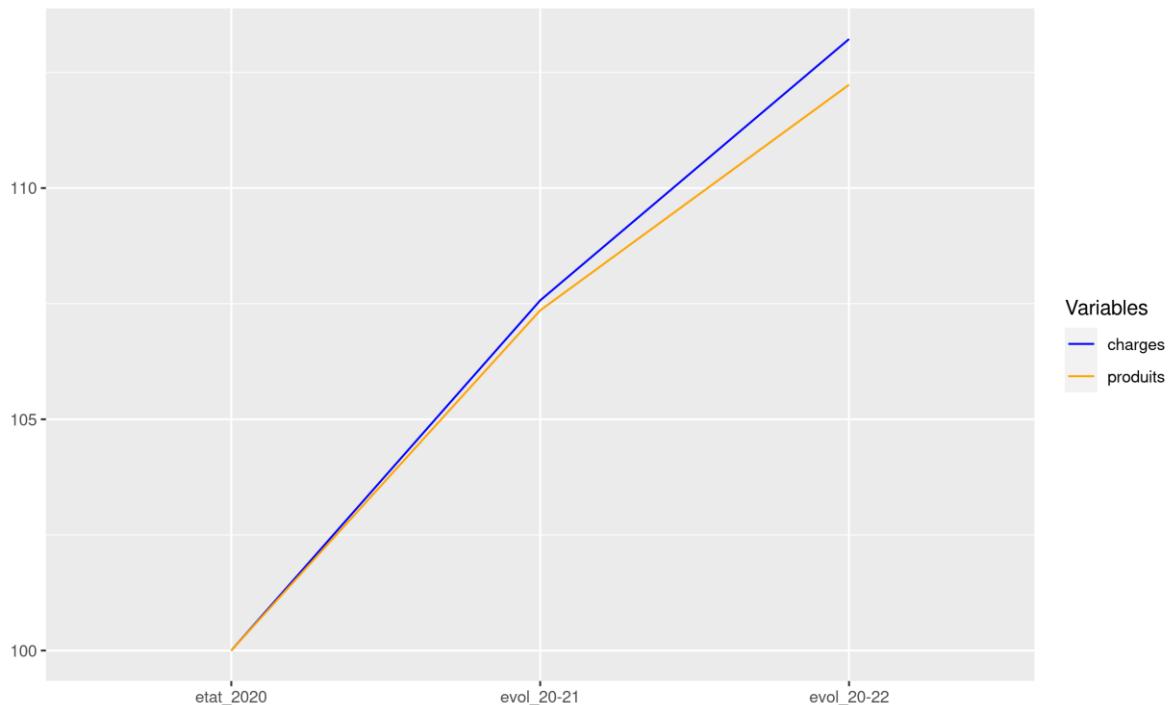


Entre 2021 et 2022, les dépenses poursuivent leur hausse (+5,3% entre 2021 et 2022) avec une décélération toutefois moins marquée que pour les recettes par rapport à la période (+7,6% entre 2020 et 2021).

- Les dépenses de personnel (T1) continuent à augmenter entre 2021 et 2022, +5,4% contre +8,0% entre 20-21 ;
- Les charges à caractère médical (T2) sont également en progression mais celle-ci est deux fois moins élevée qu'auparavant (+5,2% contre +11,6% entre 20-21) ;
- Les charges à caractère hôtelier et général (T3) progressent toujours, dans une tendance similaire (+5,5% vs +5,7% entre 2020 et 2021) en raison de la hausse des effets inflationnistes post-covid (achats non stockés en particulier).

F1 | Evolution des charges et des produits 2020-2022

Totaux des produits et charges
Evolution en base 100 par rapport aux totaux 2020



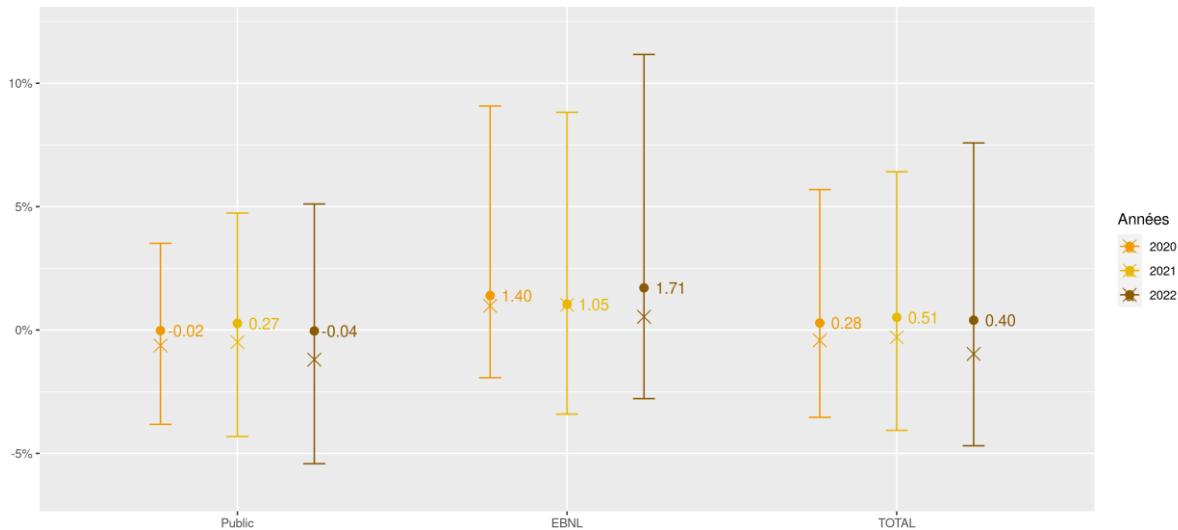
Entre 2021 et 2022, la situation financière se dégrade en moyenne pour le public comme pour les EBNL. Cela s'explique par une décélération du rythme de croissance des recettes plus importante que celle des charges. En revanche, elle s'améliore en médiane pour les EBNL.

La dispersion des taux de résultat demeure plus limitée pour les EPS que pour les EBNL. Toutefois, au sein des EBNL, cette dispersion est très réduite pour les CLCC.

Depuis 2020, la dispersion progresse, tant pour les EPS que pour les EBNL.

F2 | Segment de dispersion des taux de résultats

Résultat principal / Produits principaux retraités des 603
Médiennes, ratios moyens et segments de dispersion (80%)



Outre la détérioration du ratio, sa dispersion s'accroît au sein des catégories par rapport aux années précédentes (2018 à 2020) avec une hétérogénéité des situations financières quelque soit le statut des établissements.

Focus sur les profils d'établissement (2021/2022)^{2/2}

Catégorie d'établissements	Excédentaires en 2021 et 2022		Excédentaires en 2021 Déficitaires en 2022		Déficitaires en 2021 et 2022		Déficitaires en 2021 Excédentaires en 2022		Evolution du Résultat (en M€)
	% Etab	Evolution en M€	% Etab	Evolution en M€	% Etab	Evolution en M€	% Etab	Evolution en M€	
Public	25,8%	-33,2	10,6%	-363,1	21,0%	-328,7	5,3%	105,2	-619,8
EBNL	23,4%	5,6	3,4%	-55,6	6,3%	-30,5	4,2%	25,1	-55,4
Ensemble	49,2%	-27,6	14,0%	-418,7	27,3%	-359,2	9,5%	130,3	-675,2

Données en millions d'euros

En 2022, malgré une détérioration du déficit global (-675,2M€), 59% des établissements sont excédentaires

- la moitié des établissements est excédentaire sur les deux derniers exercices, avec une proportion similaire d'EPS et d'EBNL ;
- un quart des établissements est déficitaire sur les deux années, avec une proportion d'EPS trois fois plus élevée que d'EBNL ;
- 14 % des établissements basculent dans une situation déficitaire. Ils contribuent à hauteur de 62% à la détérioration du déficit global ;
- 10 % des établissements basculent dans une situation excédentaire. Leur excédent s'élève à +130,3M€.

² Focus sur la base des établissements du champ constant représentant 98,9% de la masse financière des établissements attendus (93,3% au sein des Publics et 87,2% au sein des EBNL)

Résultat Principal – Analyse détaillée des SIG

T1 | Composition du résultat 2022

SIG	2022	Détail du SIG
	Champ complet	
(-) Charges exploitation	93 988,0	Fonctionnement (personnel, petit matériel, dépenses médicales et hôtelières, etc.)
(+) Produits exploitation	98 157,1	Produits de l'assurance maladie et mutuelles, etc.
Marge d'exploitation brute	4 169,1	=> Solde des recettes et dépenses liées à l'exploitation normale et
Neutralisation des Variations de stocks	91,2	Dotations et reprises aux amortissements des immobilisations, dotations pour risque et charge, dotations pour dépréciation des stocks, dotations pour provisions pour charge de personnel au titre du CET, etc.
Neutralisation des effets DAP-RAP	-4 730,7	
Marge d'exploitation nette	-652,7	
(-) Charges financières	784,9	Intérêts d'emprunts, charges sur cessions de valeurs mobilières de placement, etc.
(+) Produits financiers	64,4	Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes, produits sur cessions de valeurs mobilières de placement, etc.
Résultat financier	-720,5	=> Différence entre les recettes et les dépenses qui se rapportent directement à l'endettement et aux placements des hôpitaux et EBNL
(-) Charges exceptionnels	929,4	Charges liées à des événements non courants et ne faisant pas partie du cœur d'activité (opérations de gestion ou en capital sur exercice courant ou antérieur) et les dotations aux amortissements et aux provisions pour les opérations exceptionnelles.
(+) Produits exceptionnels	1 199,3	Opérations de gestion (produits sur exercices antérieurs versés tardivement par l'assurance maladie) ou en capital (cessions d'immobilisation), etc.
Résultat exceptionnel	269,9	=> Résultat lié à des événements non courants et ne faisant pas partie du cœur d'activité
(-) Impôts sur les bénéfices et assimilés	3,1	
(+) Transferts de charges	78,5	Charges d'exploitation, financières et exceptionnelles à transférer soit à un compte de bilan, autres que les comptes d'immobilisation, soit à un compte autre que les comptes de charges.
(=) Résultat (déficit) CRP P	-845,6	=> Le résultat net comptable mesure les ressources nettes restant aux hôpitaux à l'issue de l'exercice : bénéfice ou déficit

T2 | Soldes intermédiaires de gestion après retraitements (Retraitements des stocks et reclassement des DAP-RAP dans la marge d'exploitation)

Note importante :

Pour rappel, en lien avec certaines spécificités induites par la gestion de la crise sanitaire, et ceci afin d'affiner la situation financière et comprendre mieux les impacts de certaines écritures, il a été décidé en 2020 de retraitier les stocks de la marge et de reclasser les DAP-RAP dans la marge d'exploitation afin de neutraliser l'impact des écritures extra-comptables et notamment celles concernant les dotations / reprises aux provisions pour charges de personnel liées au CET.

Pour assurer une permanence des méthodes, le même traitement a été réitéré en 2021 et 2022.

1/ Retraitements des variations de stocks :

Avec la pandémie de Covid-19, les mises à disposition d'articles gratuits de l'Etat se sont développées pour faire face aux risques de pénuries et de hausses de consommation des produits pharmaceutiques, des équipements de protection individuels (EPI), des réactifs de biologie ainsi que des vaccins. Aussi et conformément à la M21 (Nomenclature comptable en vigueur dans les EPS), ces stocks mis à disposition gratuitement ont été comptabilisés à leur valeur vénale (valeur de marché), ce qui a conduit à une hausse artificielle de la variation des stocks.

2/ Retraitements des Dotations/ Reprises sur Amortissements et Provisions dans la marge :

La crise sanitaire a mis en évidence une tension au niveau des ressources humaines.

En effet, les heures supplémentaires ont été importantes du fait de la pénurie de personnel dans les ES. Ces heures supplémentaires non prises ont été comptabilisées en CET et sont considérées comme une charge à terme.

Ainsi, comme le fait générateur se rattache à l'année de la dotation, elles devraient être intégrées en théorie dans le calcul de la marge.

Entre 2021 et 2022, sans retraitements spécifiques, le résultat principal accuserait une détérioration de - 663,9 M€ du résultat principal, se ventilant ainsi :

Marge d'exploitation : Détérioration significative de la marge de -546,8 M€ entre 2021 et 2022.

Détérioration de la marge due à une accélération plus forte des charges que celle des produits (+5,2% pour les charges d'exploitation vs + 4,3% pour les produits d'exploitation),

- Housse des charges de personnel de +7,9% expliquée par les effets suivants : SEGUR, effet Laforgade, évolution du point d'indice de 3,5% en juillet 2022, Avenant 43 de la branche de l'aide à domicile, Annonces du 18 février 2022 « Annonces Castex ».

4/5e de la hausse de la masse salariale est expliquée par la progression des rémunérations moyennes. Cette augmentation est essentiellement portée sur la population du personnel non médical et en particulier sur les titulaires et stagiaires qui représentent l'essentiel de l'augmentation du fait de leur poids important dans les effectifs. Une hausse notable de l'intérim paramédical est constatée entre 2021 et 2022 (+45,3%) mettant en évidence les contraintes sur ce personnel (voir focus RH ci-après).

- Augmentation des charges à caractère médical +7,6%. Sur ce point, les Spécialités pharmaceutiques avec autorisation de mise sur le marché (AMM) inscrites dans la liste de l'article L. 162-22-7 du Code de la Sécurité Sociale soit les Spécialités pharmaceutiques inscrites sur la liste en sus évolue de 921,7 M€ soit 10,1%. 10 molécules concentrent plus de la moitié (59%) des dépenses en 2022 et elles sont notamment portées par KEYTRUDA (qui a fait l'objet d'une extension d'indication en 2020) et DARZALEX. Les molécules KEYTRUDA (code UCD 9419723) et DARZALEX (9000657) sont à la fois celles qui sont associées aux dépenses les plus élevées en 2022 et qui contribuent le plus à la croissance des dépenses de molécules onéreuses entre 2021 et 2022. Les dépenses assurance maladie associées à ces molécules ont augmenté respectivement de 18,9 % et 109,0 %.
- Accroissement des achats non stockés de 14,1%. Ce sont en particulier ces achats sur lesquels les effets inflationnistes sont les plus importants (+220,1 M€). Près des 2/3 de l'augmentation des achats non stockés se concentre sur la consommation de chauffage (+130 M€ sur la période, qui croît elle-même de 41% entre 2021 et 2022)

Résultat financier : détérioration de -44,4M€

- Malgré un désendettement de l'ensemble des ES (-1,0% entre 2021 et 2022), les charges financières continuent d'augmenter en raison de la remontée des taux directeurs constatée en juillet 2022 par la Banque Centrale Européenne et qui s'est poursuivie en 2023

Résultat Exceptionnel : en hausse de +44.6 M€

Solde des DAP-RAP : détérioration significative du solde lié à un effet ciseau dont l'effet cumulé est évalué à -131,1 M€.

En ce qui concerne les dotations sur amortissements et provisions (-248,0 M€) :

- Hausse substantielle des dotations aux amortissements traduisant une reprise des investissements sur la période, à mettre en lien avec les effets de l'article 50 du PLFSS. Ce compte contribue pour moitié à la hausse globale.

En ce qui concerne les reprises sur amortissements et provisions (+116.9 M€) :

- Hausse notable des reprises sur créances (Reprises sur dépréciations des actifs circulants) qui contribue à la moitié également de la hausse globale des reprises. Cela traduit une exposition croissante aux risques clients.

Compte financier (CF)

SIG	Montant (M€)				Ecart en montant (M€)		Evolutions en %	
	2020	2021	2022	2022	2021/2020	2022/2021	2021/2020	2022/2021
retraité				champ complet				
(-) Charges exploitation	76 804,8	83 367,8	87 743,1	93 988,0	6563,0	4375,3	9%	5%
(+) Produits exploitation	81 884,2	87 881,3	91 709,6	98 157,1	5997,1	3828,3	7%	4%
Marge d'exploitation brute	5 079,4	4 513,4	3 966,6	4 169,1	-566	-546,8	-11,1%	-12,1%
Neutralisation des Variations de stocks	356,5	83,5	83,3	91,2	-273,0	-0,2	-77%	0%
Neutralisation des effets DAP-RAP	-4 538,3	-4 300,9	-4 432,0	-4 730,7	237,4	-131,1	-5%	3%
Marge d'exploitation nette	184,6	129,1	-548,8	-652,7	-55,5	-677,9	-30,1%	-525,1%
(-) Charges financières	763,8	702,1	746,9	784,9	-61,7	44,8	-8%	6%
(+) Produits financiers	49,8	59,9	60,2	64,4	10,1	0,3	20%	1%
Résultat financier	-713,9	-642,3	-686,7	-720,5	71,6	-44,4	-10,0%	6,9%
(-) Charges exceptionnels	863,0	888,8	880,1	929,4	25,8	-8,7	3%	-1%
(+) Produits exceptionnels	970,3	1 074,4	1 110,3	1 199,3	104,1	35,9	11%	3%
Résultat exceptionnel	107,2	185,6	230,2	269,9	78,4	44,6	73,1%	24,0%
(-) Impôts sur les bénéfices et assimilés	2,0	2,6	3,0	3,1	0,6	0,4	30%	15%
(+) Transferts de charges	64,8	58,6	72,8	78,5	-6,2	14,2	-10%	24%
(=) Résultat (déficit) CRP P	353,7	-104,7	-768,8	-845,6	-458,4	-664,1	-129,6%	634,0%

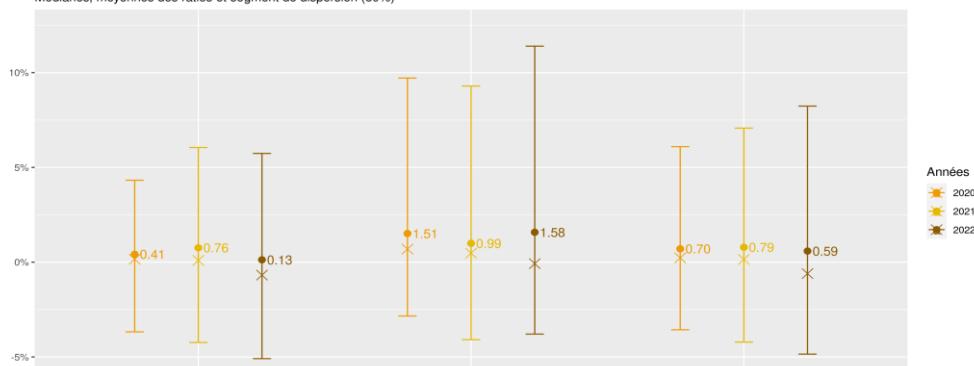
Données en millions d'euros

Après retraitements des effets variations de stocks et DAP-RAP, il est constaté une aggravation de la détérioration de la marge entre 2021 et 2022 à -677,9 M€ au lieu de -546,8 M€.

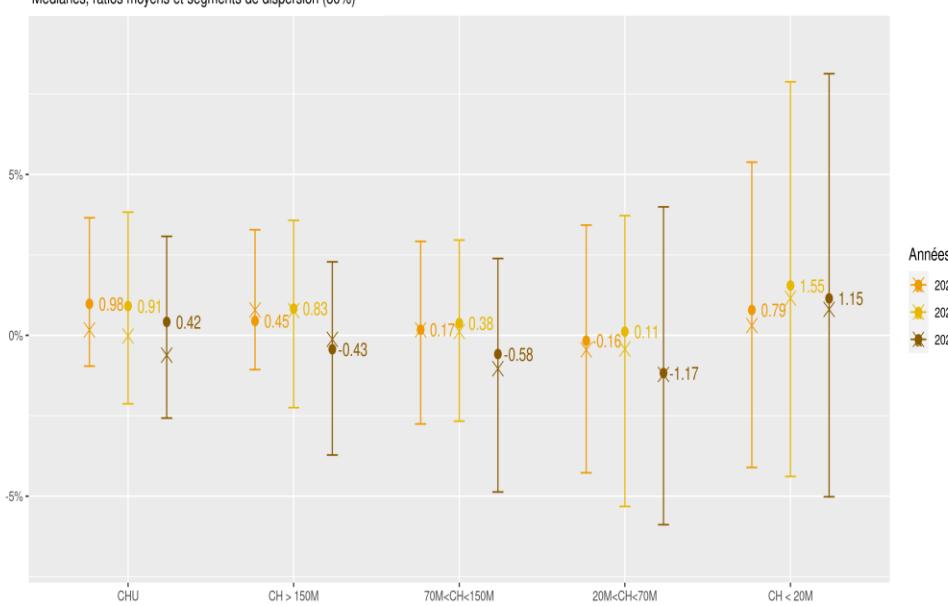
Cette différence avant/après retraitement s'explique notamment par une augmentation du solde des effets DAP-RAP qui ont un impact négatif de -131,1 M€ entre 2021 et 2022. Cette situation traduisant toutefois une reprise de l'investissement.

F3 | Dispersion des taux de marge nette de DAP-RAP hors variations de stocks

Marge brute / Produits principaux retraités des 603
Médianes, moyennes des ratios et segment de dispersion (80%)



Marge brute / Produits principaux retraités des 603
Médianes, ratios moyens et segments de dispersion (80%)



Situat

Par effet mécanique, le taux de marge « nette de DAP-RAP hors variations de stocks » enregistre une dégradation au niveau global. Ce dernier est évalué après retraitements à -0,7% en 2022 soit une détérioration de +0,75 point entre 2021 et 2022. Toutefois, les évolutions entre les établissements sont assez hétérogènes.

En effet, au sein des EPS, les CH de taille moyenne se distinguent avec un taux de marge brute retraitée en forte diminution (-1,2 pts). Les petits CH enregistrent quant à eux les plus fortes dispersions.

Conclusion :

Le résultat 2022 retraité des variations de stocks accuse une dégradation très forte par rapport à celui de l'exercice 2021. Deux constats sont visibles :

- 1- Les établissements excédentaires en 2021 deviennent déficitaires en 2022. 14 % des établissements basculent dans une situation déficitaire. Ils contribuent à hauteur de 62% à la détérioration du déficit global.
- 2- Une marge en net recul entre 2021 et 2022. La dégradation de la marge et la reprise des investissements (à travers les dotations aux amortissements) expliquent la totalité de la dégradation.

2. Équilibre financier sur le compte de résultat global

Reflet du résultat principal, le résultat global (comprenant de surcroît les budgets annexes) se détériore pour atteindre un déficit de -1 192,0 M€, caractérisé par une baisse de -0,81 point du taux de résultat entre 2021 et 2022. Ainsi, en 2022 comme en 2021, le taux de résultat global des EPS et EBNL est négatif (-1,06%). Pour les seuls établissements publics, le taux de résultat est de -1,30%. A l'inverse, pour les EBNL, ce dernier reste positif malgré une diminution de -0,36 point entre 2021 et 2022.

L'analyse comparative des résultats des budgets annexes indique que la dégradation du résultat global s'explique en grande partie par les effets cumulés de la diminution du résultat principal et de la baisse du résultat des EHPAD, avec un déficit de -285,8 M€. A noter en 2022, une dégradation significative des budgets médico-sociaux.

T3 | Tableau du résultat par contributif

Compte de résultat	Résultat 2022 En millions d'euros	Evolution du résultat (en %)			Poids dans le résultat global
		2022/2021	2021/2020	2022/2020	
CR Principal	-936,7	352,9%	6 512,1%	29 843,2%	78,6%
Unité de soins de longue durée (USLD)	-66,3	-22,6%	259,5%	178,2%	5,6%
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	-285,8	159,1%	32 888,3%	85 367,7%	24,0%
Maisons de retraite	-10,3	200,9%	-418,4%	-1 058,0%	0,9%
Etablissements ou services d'aide par le travail (ESAT) - activité sociale	0,6	30,4%	52,3%	98,6%	-0,1%
Etablissements ou services d'aide par le travail (ESAT) activités de production et de commercialisation	0,4	-39,9%	-10,5%	-46,2%	0,0%
Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	-3,2	-205,5%	-46,8%	-156,1%	0,3%
Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF	7,7	-22,2%	-58,8%	-67,9%	-0,6%
Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sage-femmes	5,4	-51,0%	40,9%	-30,9%	-0,5%
Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC)	94,7	-28,3%	12,2%	-19,5%	-7,9%
CRP G, GHT	1,5	365,3%	-73,9%	21,5%	-0,1%
RESULTAT GLOBAL	-1192,0				

Situation financière des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) publics entre 2020 et 2022

Les résultats ci-après sont obtenus par l'exploitation, sur les exercices 2020 à 2022, des Comptes Financiers des établissements déclarant posséder une activité d'Ehpad. En 2022, huit établissements publics sur dix exercent une activité d'Ehpad et parmi eux, deux tiers enregistrent un résultat global négatif.

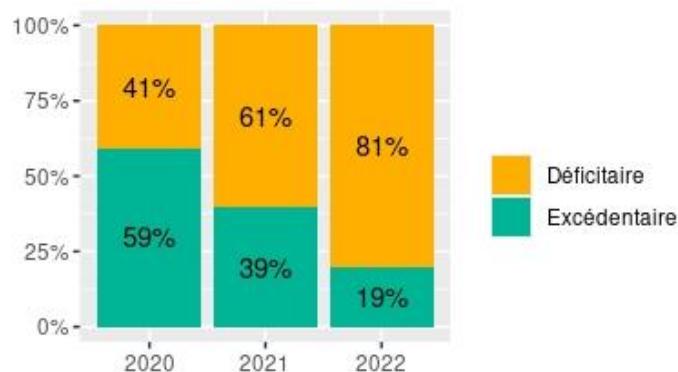
Entre 2020 et 2022, les Ehpad sont confrontés à une dégradation massive et rapide de leurs équilibres budgétaires. L'ampleur du déficit des Ehpad s'aggrave avec un résultat net du compte Ehpad de -285 millions d'euros en 2022, en nette détérioration sur la dernière période (*tableau 1*). Le rythme de dégradation du compte Ehpad demeure toutefois moins élevé que celui du compte principal lié à l'activité hospitalière. En effet, ce dernier contribuait pour moitié à la dégradation du déficit global des établissements entre 2020 et 2021. Sur la dernière période, les trois quarts du déficit global s'expliquent par la dégradation du compte principal. Si le déficit du compte Ehpad se creuse depuis 2020, la contribution au résultat net global tend à diminuer, passant de 30% entre 2020 et 2021 à 18% entre 2021 et 2022.

T4 | Évolutions des comptes de résultat et contributions au déficit global

Compte de résultat	Résultat 2022	Variation du résultat (en millions d'euros)		Contribution au déficit global	
		En millions d'euros	2020 - 2021	2021 - 2022	2020 - 2021
Principal	-936,7		-165,6	-648,1	52%
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)	-285,8		-95,9	-154,3	30%
Autres comptes annexes (hors Ehpad)	30,5		-57,7	-38,4	18%
Résultat global	-1192,0		-319,2	-840,7	5%

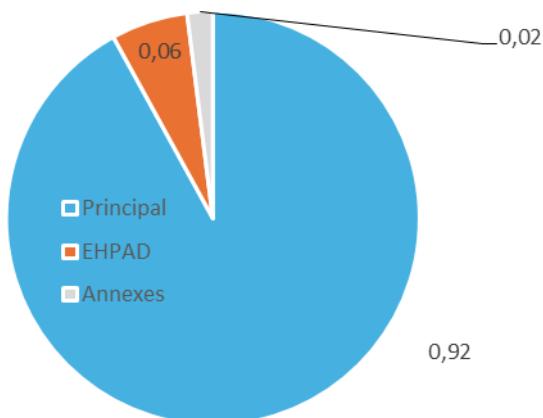
La proportion d'Ehpad présentant un résultat net négatif progresse fortement sur la période : quatre établissements sur dix se trouvaient dans une situation déficitaire en 2020, cette proportion se trouve doublée en 2022 (*figure 1*). En 2022, le déficit des Ehpad s'explique dans la moitié des cas par une situation héritée au moins depuis 2020. Par ailleurs, un quart des établissements ont basculé dans une situation déficitaire de leur compte Ehpad entre 2020 et 2021, et 20% entre 2021 et 2022.

F1 | Répartition des établissements selon la situation financière du compte de résultat Ehpad entre 2020 et 2022.



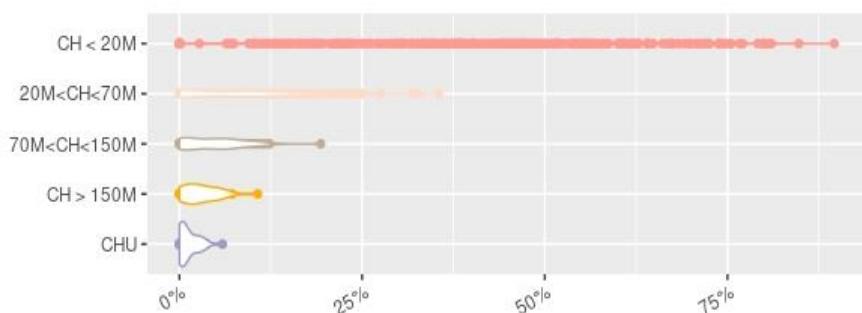
Depuis la crise sanitaire, les Ehpads connaissent des difficultés économiques inédites. Le contexte inflationniste conjugué aux revalorisations salariales notamment entraînent un effet ciseaux entre recettes et dépenses de fonctionnement. Le déficit des comptes Ehpads pèse un quart du déficit global en 2022 tandis que les recettes liées à l'activité d'Ehpads ne représente que 6% des recettes globales (*figure 2*). Le poids de l'activité d'Ehpads varie selon la catégorie d'établissement. Il est, en moyenne, sensiblement plus élevé dans les petits CH bien que les situations soient très hétérogènes entre établissements. À l'inverse, dans les CHU, la part des recettes issues de l'activité d'Ehpads ne dépasse pas 10% des recettes globales (*figure 3*).

F2 | Répartition des recettes selon les comptes de résultat



F3 | Part des recettes liées à l'activité d'Ehpads selon la catégorie d'établissement

Distribution et densité des observations



Zoom sur la situation des petits CH (<20M€)

Au sein des petits CH, l'activité d'Ehpad est majoritaire dans plus d'un quart des établissements. La répartition des recettes globales entre l'activité hospitalière et celle d'Ehpad se trouve ainsi bien différente que dans les autres catégories d'établissement : 36% des recettes globales proviennent de l'activité d'Ehpad et 54% de l'activité hospitalière. Sur les deux derniers exercices, la détérioration du résultat global est expliquée en grande partie par le déficit de l'activité d'Ehpad. Entre 2020 et 2021, le déficit global s'explique exclusivement par celui du compte Ehpad, l'excédent du compte principal compensant le déficit des autres comptes annexes. La contribution du compte Ehpad à la dégradation du résultat global s'atténue légèrement entre 2021 et 2022, du fait de la bascule du compte principal dans une situation déficitaire.

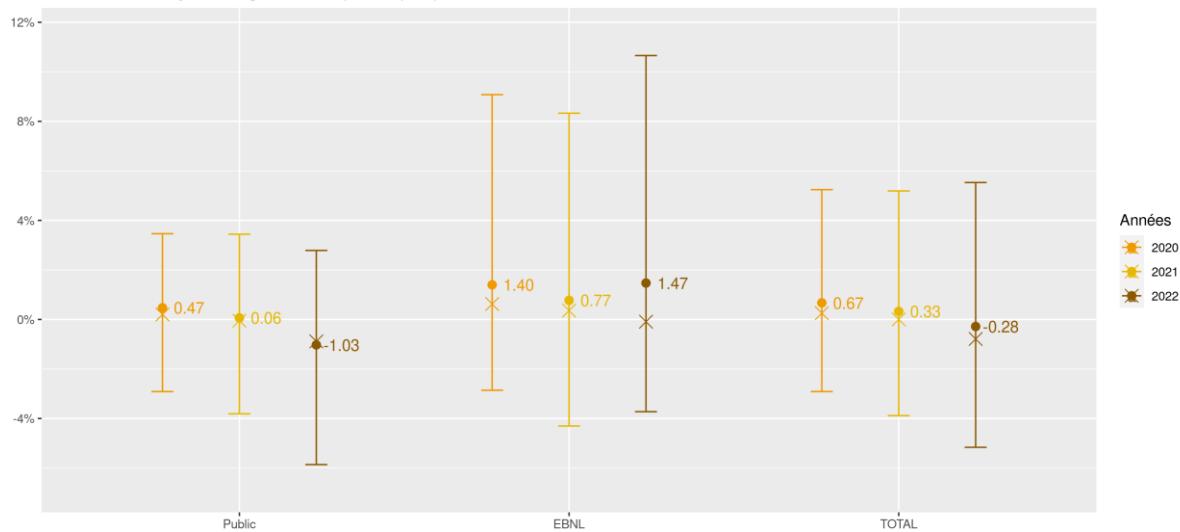
Au sein des petits CH, près de six établissements sur dix sont définis comme « majoritairement SMR », avec au moins la moitié des recettes de leur compte principal qui proviennent de l'activité SMR. Entre 2020 et 2021, le déficit du compte Ehpad dégradait moins le résultat global dans les petits CH majoritairement SMR que pour les autres. En revanche, l'excédent de l'activité hospitalière compensait environ un quart du déficit de la branche Ehpad. Entre 2021 et 2022, la détérioration du compte Ehpad s'accélère, en particulier pour les établissements majoritairement SMR. L'activité hospitalière ne dégage plus d'excédent pour les autres petits CH. Pour ceux majoritairement SMR, l'excédent dégagé par l'activité hospitalière (+5,2M) est faible comparé au déficit de l'Ehpad (-40,1M).

T5 | Évolutions des comptes de résultat et contributions au déficit global pour les petits CH

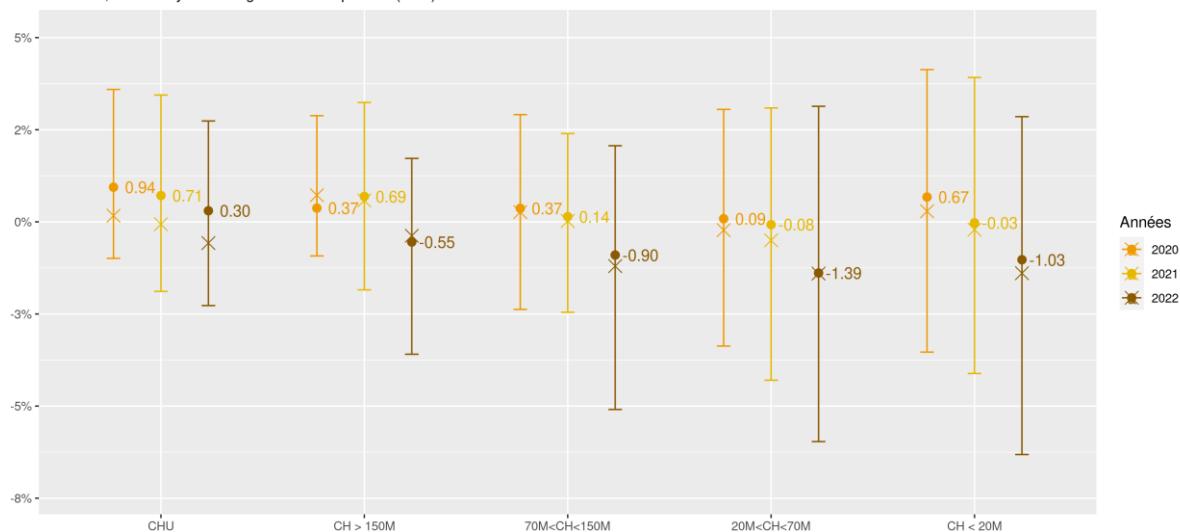
Compte de résultat	Résultat 2022	Variation du résultat (en millions d'euros)		Contribution au déficit global	
	En millions d'euros	2020 - 2021	2021 - 2022	2020 - 2021	2021 - 2022
Principal	16,8	15,9	-10,1	-41%	12%
dont CH<20M majoritairement SMR	26,3	8,1	5,2	-28%	-14%
dont autres CH<20M	-9,5	7,8	-15,3	-83%	35%
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	-97,8	-39,4	-64,9	103%	80%
dont CH<20M majoritairement SMR	-63,9	-26,3	-40,1	91%	108%
dont autres CH<20M	-33,9	-13,1	-24,8	139%	57%
Autres comptes annexes (hors EHPAD)	-18,2	-14,7	-6	38%	7%
dont CH<20M majoritairement SMR	-13,2	-10,6	-2,4	37%	6%
dont autres CH<20M	-5	-4,1	-3,6	44%	8%
Résultat global	-99,2	-38,4	-80,9		
dont CH<20M majoritairement SMR	-50,8	-28,8	-37,3		
dont autres CH<20M	-48,4	-9,4	-43,7		

F4 | Dispersion des taux de marge nette de DAP-RAP hors variations de stocks du résultat global

Taux de marge brute CR retraités des 603
Médiennes, ratios moyens et segments de dispersion (80%)



Taux de marge brute CR retraités des 603
Médiennes, ratios moyens et segments de dispersion (80%)



Les taux de marge brute ne sont pas directement comparables entre les établissements privilégiant le recours au crédit-bail et ceux recourant à l'emprunt pour financer leurs investissements. En effet, cette décision ne reflète pas les mêmes choix économiques et le recours au crédit-bail a un impact non négligeable sur la marge brute et sur les ratios liés à l'investissement.

Plus précisément, ces derniers sont en détérioration entre 2021 et 2022 pour atteindre un taux de 3,9% (avant retraitement) et de -0,9% (après retraitement) pour l'ensemble des établissements. Le taux de marge retraité des EPS (-0,84 point) se détériore de manière plus prononcée que celui des EBNL (-0,45 point).

Conclusion :

Entre 2021 et 2022, le taux de marge nette de DAP-RAP hors variations de stocks se détériore pour l'ensemble des EPS. Toutefois, les diminutions du taux de marge brute sont assez hétérogènes allant de -0,46 point pour les CHU à -1,77 point pour les petits CH. En ce qui concerne les évolutions de taux de marge brute retraité, ces dernières s'échelonnent de -0,52 point pour les CHU à -1,23 point pour les CH de taille moyenne. A noter en 2022, que seuls les CLCC ont un taux positif de marge brute retraité.

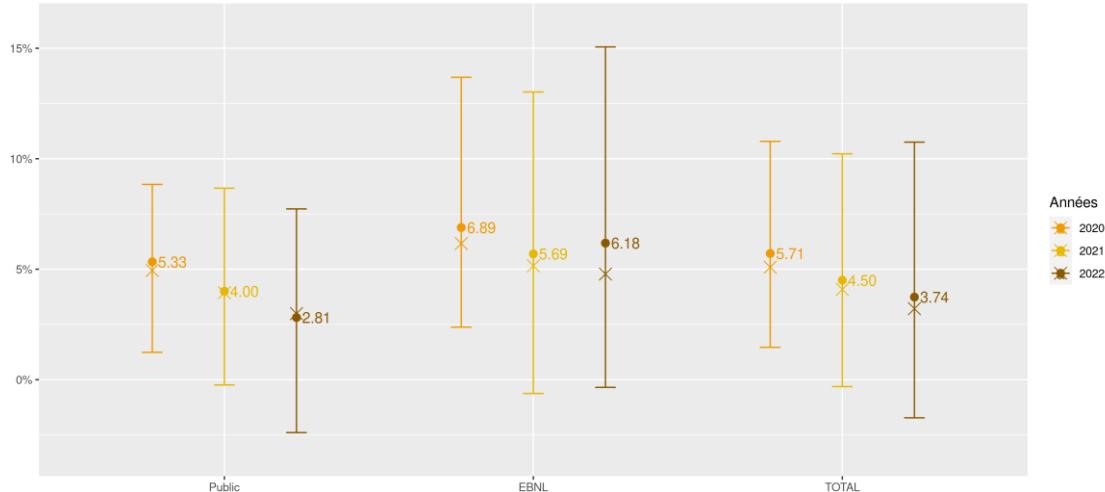
Conclusion : Une situation financière retraitée en nette dégradation révélant une dispersion devenant de plus en plus importante pour l'ensemble des catégories de CH en 2022.

Compte financier (CF)

F5 | Dispersion des taux de CAF hors stocks sur le résultat global

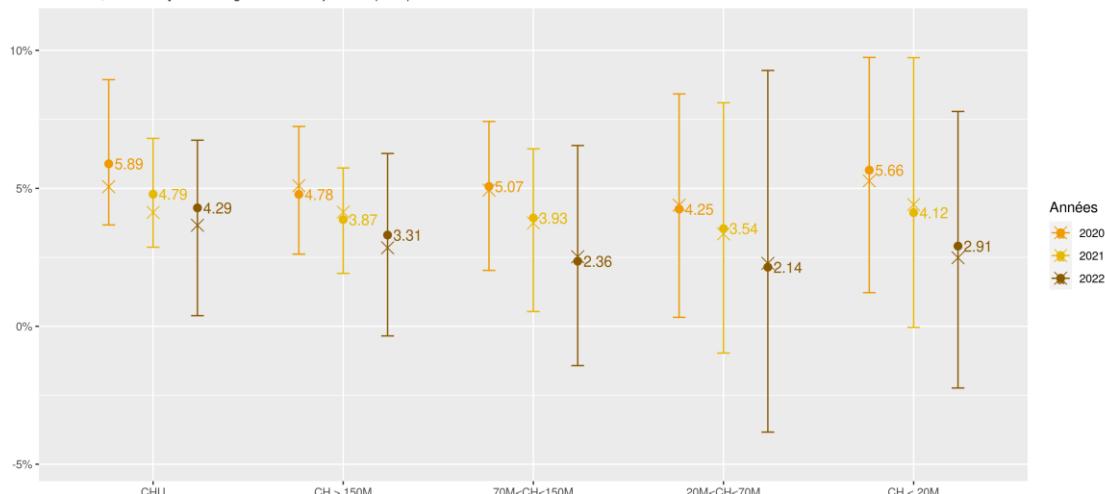
CAF / Produits globaux

Médiennes, ratios moyens et segments de dispersion (80%)



CAF / Produits globaux

Médiennes, ratios moyens et segments de dispersion (80%)



La capacité d'autofinancement (CAF) et les taux de CAF (CAF / Produits globaux) nette hors variations de stocks suivent les mêmes tendances que les taux de marge brute mais avec un effet additionnel lié aux Dotations aux Amortissements et aux Provisions.

Ainsi, le taux de CAF ressort à 3,1% pour l'ensemble des établissements en diminution de -0,9 point entre 2021 et 2022. Ce constat révèle certaines disparités importantes entre catégories d'établissements. Ainsi, la détérioration du taux de CAF oscille entre -0,47 point pour les CHU et -1,78 point pour les petits CH.

Par ailleurs, l'étude des segments de dispersion révèle une très grande disparité sur les plus petites catégories d'établissements.

3. Endettement et investissement

En 2022, il est constaté une baisse de l'endettement des établissements de santé. Seuls les CLCC enregistrent une augmentation de leurs endettement net (+4,5% entre 2021 et 2022).

Plus globalement, l'endettement net des remboursements après retraitement des opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie atteint -403,5 M€. Sur les seuls établissements publics de santé, celui-ci est de -313,9 M€.

S'agissant de l'encours de dette bilanciel 2022, ce dernier se stabilise à 32,8 Md €. Il se répartit comme suit :

- EPS : 29,9 Md €, en diminution de -1,4% par rapport à 2021 expliquée pour 1/3 par la seule catégorie des établissements publics de taille moyenne.
- EBNL : 2,9 Md €, en augmentation de 0,3% pour la catégorie mais influencé par la reprise de la dette des CLCC.

Sur l'enquête ODT 2022 (focus sur la dette des EPS), les données exploitées révèlent les informations suivantes :

Pour un encours de la dette bancaire ressortant à 28,8Md€, celle-ci se compose de la manière suivante :

- 96,7% d'encours non structurés (1A)
- 1,1% d'encours « risque faible-risque limité »
- 1,3% d'encours structurés à risque élevé (1D à 5D et 1E à 5E)
- 0,9% d'encours structurés à risque très élevé (6F) soit 240M€ en 2022.

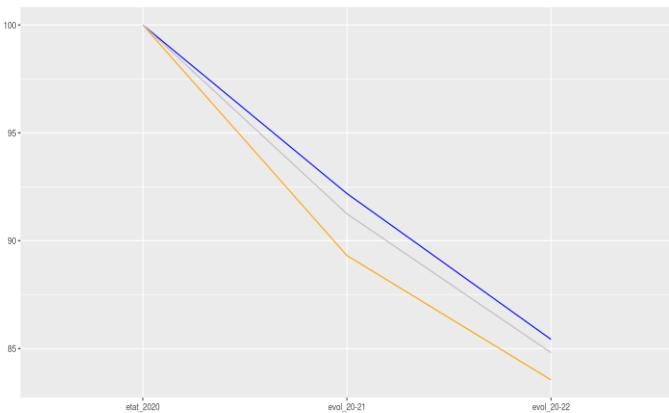
Plus de 200 contrats de prêts souscrits (notamment dans les ES de taille moyenne)

- 99,9% des contrats souscrits non structurés (1A)
- 0,1% des nouveaux emprunts souscrits structurés à risque faible

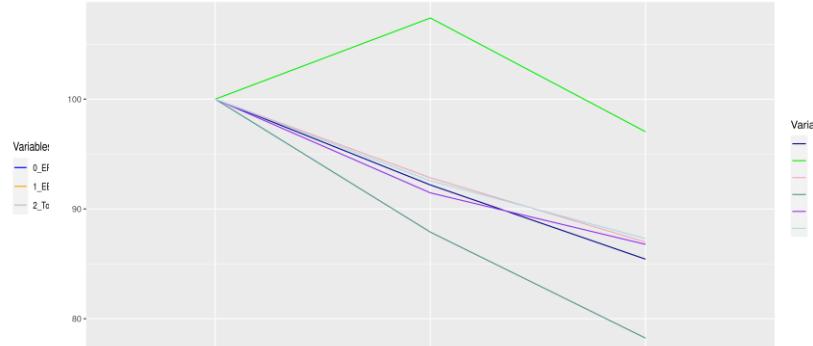
Les nouveaux encours de l'exercice 2022 sur le champ spécifique ODT (voir annexe 3) sont évalués à 1,0Md€ contre 1,6Md€ sur le champ du Compte Financier.

F6 | Evolution des taux d'endettement depuis 2020

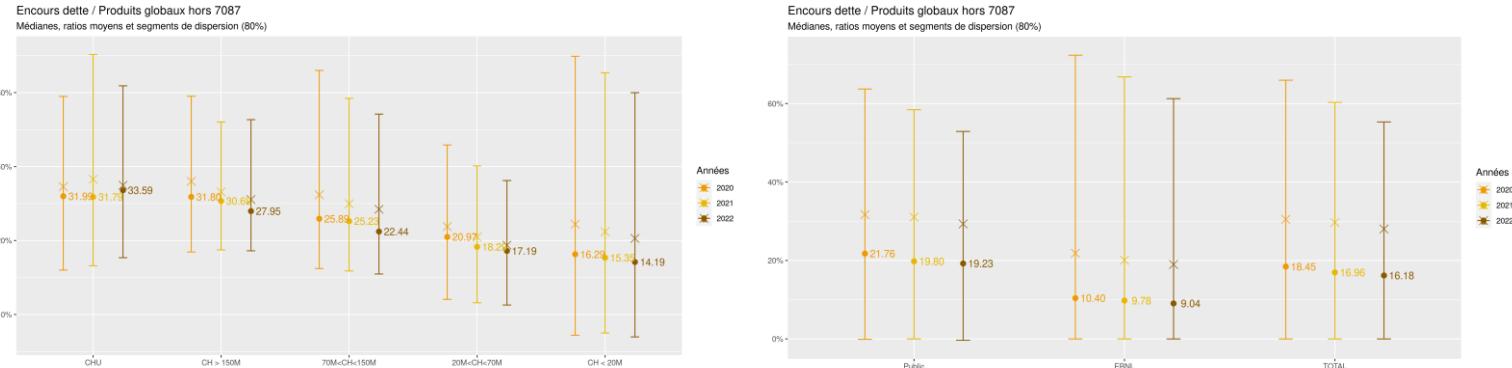
Evolution en base 100 du taux d'endettement depuis 2020



Evolution en base 100 du taux d'endettement depuis 2020
Détaillé par catégories d'établissements



F7 | Dispersion des taux d'endettement depuis 2020



Le poids de l'encours de la dette diminue entre 2021 et 2022. En 2022, il représente 29,4% des produits globaux, en dessous de la « référence » de 33%. Cependant, les taux et leurs évolutions sont très disparates entre EBNL et EPS.

Ainsi, le taux d'endettement des EBNL diminue de -0,9 point et atteint 19,8% en 2022 alors que les EPS affichent globalement un taux de 30,7% en diminution de -1,7 point entre 2021 et 2022.

Sur le champ des EPS, les taux d'endettement sont plus faibles dans les CH de taille intermédiaire, en particulier pour les 20M<CH<70M avec un taux de 21,3% en 2022. Globalement, la tendance au désendettement se poursuit en 2022 pour toutes les catégories de CH.

Le ratio d'indépendance financière (qui mesure in fine la dépendance financière) consiste à mesurer le rapport entre les ressources internes de l'entreprise et les ressources externes. Les ressources internes sont les capitaux propres augmentés des amortissements et dépréciations. Les ressources externes correspondent à l'endettement global c'est-à-dire les dettes financières.

Ce dernier diminue significativement entre 2021 et 2022. La principale raison de la diminution de ce taux s'explique par le volet 1 de l'article 50 du LFSS 2021 qui est venu abonder de manière significative les capitaux permanents (pour rappel +5,7 Md€ entre 2020 et 2021).

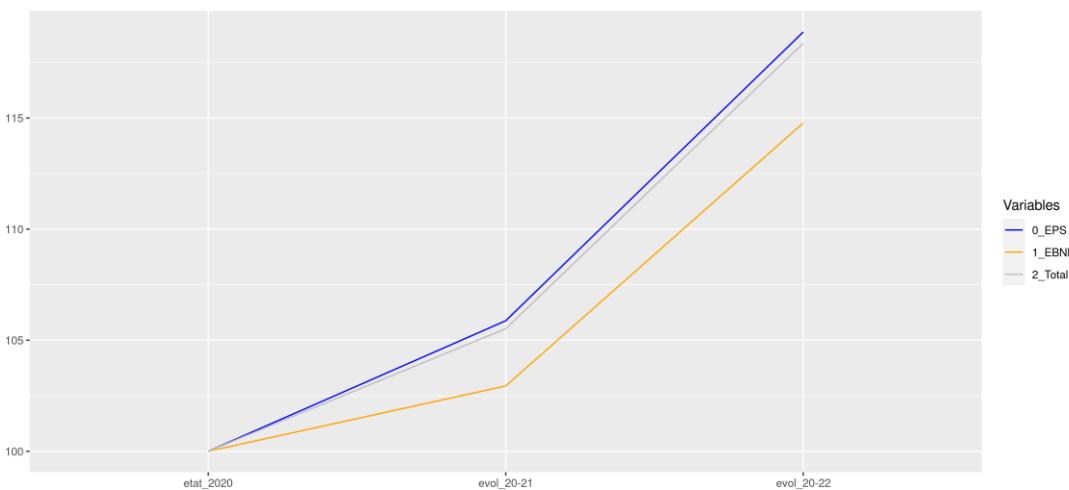
Ainsi, le ratio d'indépendance financière reste en dessous de la barre des 50% pour atteindre en 2022, 28,7% soit -0,56 point sur la période de l'étude.

Les évolutions sont très hétérogènes entre les catégories d'établissements. Ainsi, pour les EPS, ce ratio augmente globalement de 1,3 point pour atteindre 35,8%. Les évolutions majeures reviennent aux CH de petite taille et les gros CH pour lesquels les taux augmentent respectivement de 1,3 et 5,6 points sur la période de l'étude.

En ce qui concerne les EBNL, la diminution est aussi remarquable (-3,5 points). Le ratio d'indépendance financière atteint 17,5% en 2022.

F8 | Evolution de la dynamique d'investissement depuis 2020

Evolution en base 100 de la dynamique d'investissement depuis 2020



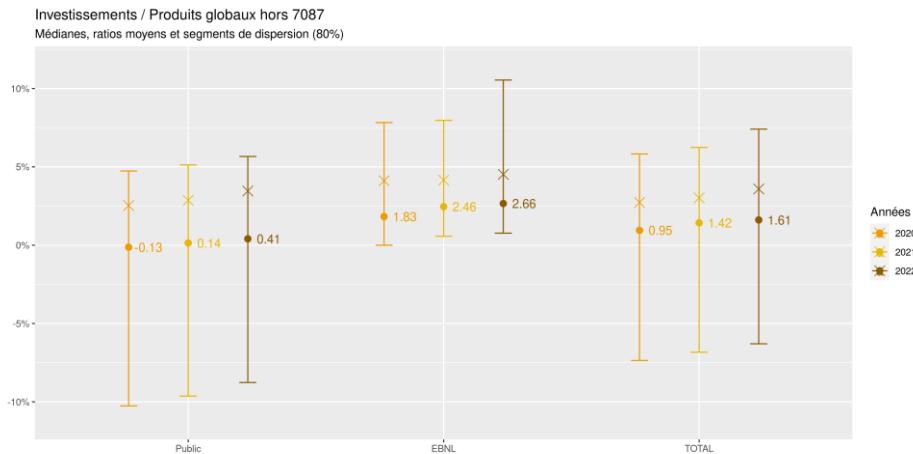
Enfin, s'agissant du flux d'investissement annuel, ce dernier est en nette amélioration pour la grande majorité des catégories d'établissements. Ce dernier est évalué à 5,7 Md€ soit une augmentation de +17,0 %. Cette évolution massive concerne notamment le poste « Installations techniques matériel et outillage industriel » et les « immobilisations en cours ». Il s'agit du montant le plus important observé depuis 2014, confirmant la relance constatée en 2021 avec une hausse significative pour ces deux dernières années.

Cette évolution est à corrélérer aux effets induits par l'Article 50 de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2021. Son objectif était de permettre aux établissements assurant le service public hospitalier de retrouver rapidement les leviers de financement permettant de maintenir et renouveler leur outil de production de soins dans les conditions de qualité et de sécurité attendues, et prioritairement en soutenant le financement des investissements indispensables à leur fonctionnement et/ou à leur transformation tout en maîtrisant leur endettement.

L'ensemble des catégories enregistrent un flux d'investissement qui varie entre 7,5% pour les CH de taille moyenne à 21,7% pour les CHU.

A noter que l'évolution 2021-22 est beaucoup plus importante que celle de 2020-21 (pour rappel 12,9%).

F9 | Dispersion de la dynamique d'investissement depuis 2020



Même si la dynamique d'investissement augmente toutes catégories confondues (+0,26 point), les évolutions restent très disparates entre les établissements publics. Ainsi, après une accélération de leurs investissements entre 2020 et 2021, les CH de taille moyenne accusent la progression la plus lente de leurs investissements (+0,15 point), tandis que les CHU eux réalisent la plus forte augmentation de leur dynamique d'investissements avec une hausse de 0,91 point pour un taux de 6,2% en 2022.

En ce qui concerne les établissements privés à but non lucratif, les plus fortes évolutions sont enregistrées pour les EBNL non CLCC dont la dynamique augmente de 0,65 point (à noter que les CLCC ont en 2022 près de 5,0% de dynamique d'investissement).

Conclusion : Une situation en 2022 assez similaire entre les établissements publics et les EBNL concernant les cycles d'investissement et d'endettement :

- **EPS :**
 - Un désendettement visible de l'ensemble des CH y compris des CHU (avec une accélération du désendettement) alors que le flux d'investissement repart pour toutes les catégories d'EPS.
 - Les capitaux permanents ont fortement augmenté en 2021 grâce aux effets induits de l'Article 50. Cela a pour conséquence d'une part de renforcer la capacité à auto-financer les investissements mais aussi de limiter le recours à l'emprunt, lui-même accusant une hausse des taux qui augmenterait mécaniquement les charges financières.
 - À noter un poids de l'encours dans les produits globaux qui reste sous la barre symbolique des 33,33% (29,2% en 2022).
 - En outre, une durée apparente de la dette qui augmente fortement entre 2021 et 2022 (+3,2 années pour l'ensemble des CH) expliquée par une baisse de la CAF dans un contexte de désendettement.
 - A l'instar de la dette, la CAF diminue également (-0,9% entre 2021 et 2022), or les investissements reprennent de manière significative (+17,0%), cela suppose un financement réalisé grâce aux capitaux propres.
 -
- **EBNL :**
 - Une reprise des investissements notable sur 2022, dans un contexte de désendettement de la part des EBNL et d'une CAF qui diminue.
 - Les effets de l'Article 50 sont visibles sur la structure d'investissement.

L'article D. 6145-70 du code de la santé publique définit trois indicateurs de niveau excessif d'endettement pour les hôpitaux publics :

- encours de dette à long terme / capitaux permanents constitués des fonds propres et des provisions pour risque et charges (indépendance financière) > 50 % ;
- dette / CAF (durée apparente de la dette) > dix ans ;
- encours de la dette / produits > 30 %.

Si les établissements de santé réunissent au moins deux de ces trois critères, alors ces derniers seront considérés comme endettés. Dans ce cas de figure, le recours à l'emprunt d'une durée supérieure à un an doit alors être autorisé par le directeur général de l'ARS, après avis du directeur régional des finances publiques. Depuis la crise Covid, le nombre d'établissements surendettés est en dessous des 30%. Cela s'explique notamment par les effets du Sécur dont les actions de nature structurelle visaient à restaurer les capacités financières des hôpitaux surendettés et par effet mécanique de retrouver un niveau d'investissement courant suffisant et à mener des projets de modernisation d'envergure. Les montants engagés s'élèvent à 15,5 Md€ au total. Ils sont financés par des ressources exceptionnelles non reconductibles, soit un prélèvement de 13 Md€ sur les recettes de la caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) entre 2020 et 2022, qui contribue à repousser l'extinction de l'endettement social porté par cet organisme, et une contribution du plan France Relance, refinancée par l'Union européenne, à hauteur de 2,5 Md€. Seule cette seconde contribution est intégrée à l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam).

Tous ces effets cumulés expliquent la situation bilancielle des établissements de santé en 2022.

4. Focus sur la dette des établissements publics de santé

En 2022, la part des emprunts de moyen et long terme auprès des banques ou du marché monétaire représente 96,7% de l'encours global de la dette, se décomposant en 81,3% d'emprunts auprès des établissements de crédit (compte.164) et 15,4% d'emprunts obligataires (c.163). Ces deux modalités d'emprunt diminuent significativement entre 2021 et 2022.

Les emprunts restants sont composés du compte 167 « Emprunts assortis de conditions particulières », représentant 3,1% de l'encours global de la dette en 2022 et regroupant notamment les partenariats publics privés, et du compte 168 « Autres emprunts et dettes assimilées » pour 0,2%.

Trois axes d'analyse de la dette des EPS auprès du secteur bancaire sont proposés :

- Le niveau d'endettement bancaire à moyen et long terme des EPS

L'encours de la dette bancaire est évalué à 24,2 Md€ en 2022, et celui de la dette globale est mesuré à 28,8 Md€. Les emprunts effectués par les CHU représentent 45,3% de l'encours de la dette bancaire. Ce pourcentage atteint 57,9% en y ajoutant la catégorie des très grands CH ($CH > 150M\text{€}$). Les grands établissements publics (CHU, $CH > 70M\text{€}$) concentrent plus des trois quarts de l'encours de la dette.

- Le niveau de risque de ces emprunts selon la charte Gissler

La diminution des emprunts structurés à risque très élevé (6F) s'est poursuivie sur l'année 2022. L'encours des contrats 6F s'élève désormais à 240,6 M€ (soit moins de 1% de l'encours bancaire).

- La politique d'emprunt : nouveaux emprunts souscrits et opérations de refinancement ou de renégociation.

La politique d'emprunt auprès du secteur bancaire se caractérise comme suit en 2022 :

- Un montant total de nouveaux emprunts atteignant 1 707,5 M€.
- La principale tranche de durée d'échéance observée est celle de 0-5 ans (38,3%) suivie de la tranche des 20-25 ans (20,3%).
- 41,7% des nouveaux encours souscrits ont un taux d'intérêt compris entre 1% et 2%, ce taux d'intérêt est même inférieur à 1% dans 18,8% des nouveaux encours.
- Pour la très grande majorité des encours (99,4%) les contrats souscrits sont des emprunts non risqués (1A).
- Les contrats refinancés ou renégociés s'orientent quasi exclusivement vers un niveau de risque nul.

Une analyse plus détaillée de la dette est disponible en annexe.

• Annexe 1 : Méthodologie

Les données des Comptes Financiers (CF) sont collectées sur la plateforme ANCRE.

Les Comptes financiers 2022 ont été mis en ligne le 15 mai 2023 et arrêtés au 21 décembre 2023 pour les établissements de santé publics et privés à but non lucratif

Les données restituées dans ce document sont basées sur l'ensemble des fichiers déposés par les établissements.

Sans refus explicite des ARS, les données sont considérées comme validées.

Les périmètres d'établissement diffèrent selon le nombre d'exercice considéré :

Pour le champ complet 2022 : Base d'analyse constituée de **1 221 établissements**

- Soit 99,3% des établissements attendus
- Soit 98,9% de la masse financière des établissements attendus

Pour le champ constant 2020 - 2022 : Base d'analyse constituée de **1 065 établissements**

- Soit 86,6% des établissements attendus
- Soit 92,4% de la masse financière des établissements attendus

Champ complet

Catégorie d'établissement	Nombre d'établissements enquêtés CF 2022	Nombre d'établissements répondants CF 2022	Nombre d'établissements analysés dans l'étude CF 2022	Ratio nb analysés dans l'étude / concernés	Produits Assurance Maladie (*) des ES étudiés	Part dans les produits Assurance Maladie (*) totaux
Champ Complet						
Publics	789	758	751	99%	70 403	99%
<i>dont CHU</i>	32	31	31	100%	29 567	100%
<i>dont CH<20M</i>	383	364	358	98%	2 771	96%
<i>dont 20M<CH<70M</i>	220	212	212	100%	11 566	97%
<i>dont 70M<CH<150M</i>	119	116	115	99%	17 402	99%
<i>dont CH>150M</i>	35	35	35	100%	9 098	100%
EBNL	493	472	470	100%	11 921	99%
<i>dont EBNL hors CLCC</i>	475	454	452	100%	9 233	99%
<i>dont CLCC</i>	18	18	18	100%	2 688	100%
TOTAL*	1282	1230	1221	99%	82 325	99%

Compte financier (CF)

Champ constant

Catégorie d'établissement	Nombre d'établissements analysés dans l'étude CF 2022	Ratio nb analysés dans l'étude / concernés	Produits Assurance Maladie (*) des ES étudiés	Part dans les produits Assurance Maladie (*) totaux
				Champ Constant
Publics	663	87%	66 401	93%
<i>dont CHU</i>	31	100%	29 567	100%
<i>dont CH<20M</i>	306	84%	2 408	83%
<i>dont 20M<CH<70</i>	192	91%	10 439	87%
<i>dont 70M<CH<150M</i>	101	87%	15 339	87%
<i>dont CH>150M</i>	33	94%	8 647	95%
EBNL	402	85%	10 504	87%
<i>dont EBNL hors CLCC</i>	385	85%	8 088	86%
<i>dont CLCC</i>	17	94%	2 416	90%
TOTAL*	1065	87%	76 905	92%

• Annexe 2 : Analyse détaillée de la dette

1. ENDETTEMENT BANCAIRE MOYEN ET LONG TERME DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

.1.1. Montant de la dette bancaire des EPS

Le montant de la dette moyen et long terme (c. 163/164) auprès des banques est évalué à 28,8 Md€ en 2022.

T1 | Encours de la dette bancaire moyen et long terme par catégorie d'établissements

Catégorie d'établissements	Encours de la dette au 31/12/22	Répartition de la dette (%)
CHU	13 010,37	45,14%
CH	15 693,90	54,45%
CH>150M	3 713,35	12,88%
70M<CH<150M	6 456,53	22,40%
20M<CH<70M	3 486,76	12,09%
CH<20M	2 037,27	7,06%
USLD public	115,86	0,40%
Total	28 820,13	100,00%

Fin 2022, les emprunts effectués par les CHU et les grands CH (CH> 70M) représentent près de 80% de l'encours de la dette.

L'encours de la dette est constitué à 81,3% d'emprunts auprès des établissements de crédit (c.164) et à 15,4% d'emprunts obligataires (c.163). Pour les CHU, les emprunts obligataires (c.163) sont proportionnellement plus nombreux puisqu'ils représentent 33,7% de leurs encours et 90,6% sont des emprunts obligataires remboursables in fine. Pour les autres établissements, ces emprunts obligataires représentent une part minime de l'encours (1,2%), et les emprunts auprès des établissements de crédit sont le standard.

Les emprunts auprès des établissements de crédits sont principalement composés d'emprunts en euros, 97,3% pour les comptes (c.1641). Les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (c.1644) et les emprunts en devises (c.1643) représentent respectivement 2,7% et moins de 0,1% du total des comptes 164. En 2022, le poids de la dette dans les produits globaux passe pour la troisième fois sous la barre des 33,3% (taux d'usage) et atteindrait 29,5%.

T2 | Taux d'endettement (encours de la dette/ produits globaux hors 7087)

Catégorie d'établissements	Encours de la dette / produits
CHU	33,95%
CH	26,59%
CH>150M	30,69%
70M<CH<150M	27,19%
20M<CH<70M	21,45%
CH<20M	29,44%
USLD public	49,61%
Total	29,54%

L'encours de la dette représente moins du tiers des produits globaux pour l'ensemble des catégories d'établissements. Il dépasse toutefois le tiers pour les USLD public avec 49,6%. Les CH de taille intermédiaire (20M<CH<70M, 70M<CH<150M) ont un taux d'endettement moindres avec des valeurs respectives de 21,4% et 27,2%.

Contrairement à la période précédente, les CHU diminuent leurs taux d'endettement en 2022 (-1,6 point entre 2021 et 2022).

Enfin, le taux d'endettement quant à lui continue de diminuer depuis 3 ans et est évalué à 29,5% soit -1,6 point par rapport à 2021. Les USLD émergent avec le ratio le plus élevé : 49,6%.

.1.1. Conditions d'endettement

En 2022, la durée résiduelle moyenne par contrat est de 14,8 années. Cette durée résiduelle est inférieure à 15 ans pour les CHU (14,0 années). L'ensemble des autres catégories de CH affichent des durées résiduelles comprises entre 14,5 et 21,3 années.

T3 | Durée résiduelle moyenne

Catégorie d'établissements	Durée résiduelle par contrat
CHU	14,03
CH	15,31
CH>150M	15,13
70M<CH<150M	14,97
20M<CH<70M	14,53
CH<20M	18,05
USLD public	21,28
Total	14,77

*Données en années

Par rapport à 2021, la durée moyenne résiduelle par contrat diminue (-1,4 année). Cette tendance est observée sur l'ensemble des catégories d'établissements.

T4 | Taux d'intérêt actuel moyen 2022 :

Catégorie d'établissements	Taux d'intérêt actuel moyen
CHU	2,46%
CH	3,15%
CH>150M	3,79%
70M<CH<150M	2,96%
20M<CH<70M	2,97%
CH<20M	2,85%
USLD public	2,61%
Total	2,86%

Comme les deux années précédentes, le taux d'intérêt actuel global moyen des contrats reste sous la barre des 3%. Il est assez proche entre les catégories d'établissements (hormis les CH de très grande taille).

Les minimas sont observés du côté des CHU et des petits CH avec un taux d'intérêt actuel moyen estimé respectivement à 2,46% et 2,85%.

Les taux actuariels moyens les plus élevés sont observés du côté des grands CH avec un taux moyen encore supérieur aux 3,0%. Ils sont évalués à 3,79% pour les CH>150M.

Les taux actuariels sont en hausse du fait de l'augmentation des taux en 2022 qui a mécaniquement un impact sur la globalité de l'encours (+0.25 point entre 2021 et 2022).

T5 | Tableau d'amortissement des emprunts ventilés entre le budget principal et les budgets annexes

Exercice				Budget principal			Budgets annexes		
	Remboursement en capital	Capital restant dû	Intérêts	Remboursement en capital	Capital restant dû	Intérêts	Remboursement en capital	Capital restant dû	Intérêts
N	3582,16	28402,52	482,05	2973,45	17523,56	381,24	608,71	10878,96	100,81
N + 1	2796,80	26141,54	548,08	2061,03	15888,96	430,49	735,76	10252,58	117,59
N + 2	2211,26	24131,10	529,72	1502,83	14562,46	415,66	708,43	9568,64	114,07
N + 3	2196,94	22121,16	469,12	1486,71	13263,11	367,43	710,23	8858,04	101,69
N + 4	2033,22	20269,26	423,48	1362,07	12110,29	331,39	671,15	8158,97	92,09
N + 5	1975,53	18383,43	393,21	1320,58	10884,30	299,25	654,95	7499,13	93,96
N + 6	1837,16	16615,61	370,56	1166,54	9801,22	275,38	670,62	6814,40	95,18
N + 7	1707,50	14983,31	309,96	1110,27	8772,17	241,86	597,23	6211,14	68,10
N + 8	1623,36	13432,10	279,09	1036,04	7806,31	217,64	587,32	5625,78	61,44
N + 9	1554,01	11933,85	250,87	992,36	6878,36	195,16	561,65	5055,48	55,70
N + 10 et cumul	12088,45	69739,44	1362,50	7009,67	35263,32	1040,74	5078,78	34476,12	321,77

Compte financier (CF)

Globalement, la dette des EPS est majoritairement portée par le compte de résultat principal (près de 62% contre 38% pour les budgets annexes) et cela indépendamment des années. L'apurement de la dette se fait à un rythme stable. Compte tenu de la maturité de la dette, la part d'intérêt reste importante sur les premières années (près d'un quart de l'annuité) mais tend à diminuer jusqu'à représenter 14% en N+9.

1. PART DE L'ENCOURS COMPOSEE DE CREDITS STRUCTURES A FORT RISQUE DE DEGRADATION FINANCIERE (6F)

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (la cotation Gissler du niveau de risque des emprunts) est disponible à partir du lien ci-dessous :

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/migration/091207banques_collectivites-1.pdf

Tableaux des risques

Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5

La cotation Gissler du niveau de risque d'un emprunt est basée sur deux dimensions : une dimension liée aux indices sous-jacents et une dimension liée à la structure de l'emprunt.

Ainsi, la Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés selon le croisement de ces 2 critères :

- l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- la structure de la formule de calcul ; classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

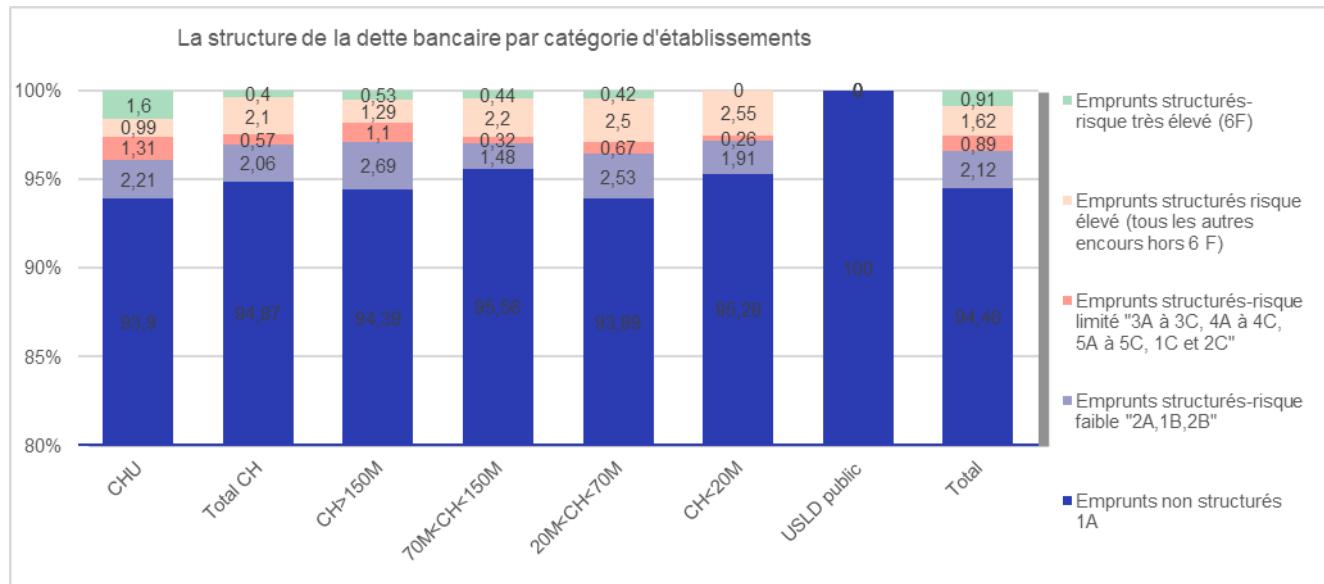
Ainsi, par exemple, les taux fixes ou taux variables simples sont inscrits en 1A.

Les produits structurés sont des prêts combinant, dans un seul et même contrat, un prêt bancaire classique et un ou plusieurs produits dérivés. Les intérêts des produits dérivés sont déterminés selon l'évolution d'un indice sous-jacent non standard (taux de change, différentiel entre un taux long et un taux court, écart de valeur entre deux indices d'inflation) ou sont calculés selon des formules complexes. Ces formules pouvant être non linéaires, l'évolution des taux supportés peut être exponentielle par rapport à celle de l'index lui-même (c'est notamment le cas des produits affectés de coefficients multiplicateurs).

1.1. Montant des encours structurés (risque faible à risque très élevé 6F)

En 2022, la répartition de l'encours de la dette bancaire des EPS par niveau de risque-structure est la suivante :

T6 | Structure de la dette bancaire des établissements en 2022



Les constats suivants peuvent être réalisés :

- Le montant des emprunts non structurés (1A : non risqués) atteint 24 845,2 M€, soit 94,5% des encours en 2022. Pour les USLD, ces emprunts non risqués représentent 100% des encours.
- Cette part est plus faible dans les CH de taille moyenne et dans les CHU (93,9%).
- La part des emprunts non structurés progresse de +0,3 point par rapport à l'an dernier. Ces derniers représentaient 94,2% des encours en 2021. Cette progression est observée sur l'ensemble des catégories d'établissements.

En ce qui concerne les emprunts structurés à risque élevé et risque très élevé, les précisions suivantes sont apportées :

- Les emprunts structurés à risque élevé (1D à 5D et 1E à 5E) représentent 4,6% de l'encours total soit 1 456,4 M€. Cette proportion est relativement importante dans les CHU (4,5%) et parmi les CH, plus prononcé chez les moyens et très grand CH avec des taux atteignant 5,7% pour les CH de tailles moyennes ;
- Le montant des emprunts structurés à risque très élevé (6F) est de 240,6 M€, soit 0,9% des encours. Ces emprunts se retrouvent essentiellement dans les CHU (181,8M€ et dans une moindre mesure les CH de grande taille (26,3 M€) et les CH de taille intermédiaire (14,1 M€). Ces emprunts structurés sont en constante diminution (-2,8 points par rapport à 2021).

Compte financier (CF)

Le tableau ci-après illustre le montant d'encours 2022 et son évolution selon le niveau de risque.

NB : le choix a été fait de classer les emprunts 3A et 3B en « emprunts structurés risque limité » (ils auraient pu être classés en « emprunts structurés-risque faible »).

T7 | Encours de moyen et long terme des EPS selon le niveau de risque « Charte Gissler »

	Emprunts non structurés (1A)	Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B)	Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C)	Emprunts structurés-risque élevé (autres encours, hors 6F)	Emprunts structurés-risque très élevé (6F)	Total exploitable	Cotation non renseignée
Montant 2022	24 845,19	556,98	233,94	424,89	240,59	26 301,59	2434,36
Distribution 2022	94,16%	2,11%	0,88%	1,61%	0,91%	100,00%	,
Evolution 2022/2021 en montant	-2133,28	-48,53	-18,28	-22,18	-6,76	-1845,81	383,22
Evolution 2022/2021 en %	-8,49%	-8,35%	-7,24%	-5,07%	-2,76%	-0,06%	24,83%

*Données en millions d'euros

L'analyse détaillée suivante présente pour 2022 le montant et la distribution de l'encours par indice/structure de la charte Gissler.

T8 | Distribution et répartition des encours à fin 2022 selon les indices de risque sous-jacent (1-6) et de structure (A-F) :

Structure / Indice	1	2	3	4	5	6	TOTAL exploitable
A	24 845,19	42,32	0,69	0,94	-	-	24 889,14
B	507,98	6,68	20,97	40,22	-	-	575,84
C	171,12	-	-	-	-	-	171,12
D	23,73	17,84	5,52	5,14	0,63	-	52,85
E	150,12	30,86	148,96	28,35	13,75	-	372,04
F	-	-	-	-	-	240,59	240,59
TOTAL exploit.	25 698,13	97,70	176,13	74,65	14,38	240,59	26 301,59

Données en millions d'euros

Structure / Indice	1	2	3	4	5	6	TOTAL
A	94,46%	0,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	94,6%
B	1,93%	0,03%	0,08%	0,15%	0,00%	0,00%	2,2%
C	0,65%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,7%
D	0,09%	0,07%	0,02%	0,02%	0,00%	0,00%	0,2%
E	0,57%	0,12%	0,57%	0,11%	0,05%	0,00%	1,4%
F	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,91%	0,9%
TOTAL exploit.	97,71%	0,37%	0,67%	0,28%	0,05%	0,91%	100,0%

1.1. Focus sur le montant des encours hors charte Gissler (6F)

L'une des caractéristiques des produits structurés tient à la présence de plusieurs périodes de taux successives :

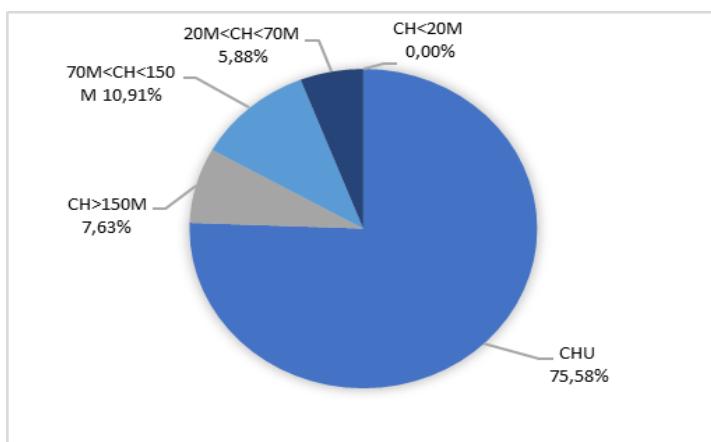
- La première, en général de 2 ou 3 ans, est marquée par un taux d'intérêt fixe bonifié (en dessous du cours du marché, voire nul) ;
- La deuxième période, très longue, est assortie d'un taux qui résulte d'une formule arithmétique contenant un ou plusieurs produits dérivés du contrat assis sur des indices non standards ;
- Une troisième période peut éventuellement exister, de courte durée (1 ou 2 ans), assortie d'un taux fixe égal ou proche du taux de la première période.

Les emprunts « hors charte Gissler » (6F) sont notamment :

- Des emprunts libellés en devises, qui exposent la contrepartie à un risque supplémentaire de change ;
- Des produits indexés sur le change, mais libellés en euros, car la volatilité des cours de change peut conduire à des taux d'intérêt élevés ;
- Des produits cumulatifs, dans lesquels le taux payé accumule échéance après échéance l'écart entre un index et une barrière.

En 2022, le montant des emprunts 6F est de 240,6 M€, soit 0,9% des encours. Les encours en 6F pèsent pour 1,6% dans l'encours des CHU, et 0,4% dans l'encours des CH. A l'exception des CH de petite taille qui ne sont presque plus concernés par ces emprunts structurés, nous observons pour les CH de grande taille (CH>150M) un taux d'encours en 6F de l'ordre de 0,5%, et un taux de 0,4% pour les CH de taille intermédiaire.

T9 | Répartition de l'encours des emprunts 6F par catégorie d'établissements



Les encours d'emprunts 6F se retrouvent très majoritairement au sein de deux catégories d'établissements : les CHU et les CH de grande taille. En 2022, ils hébergent respectivement 75,6% et 10,9% de l'encours en 6F. Les très gros CH et les CH de taille moyenne rassemblent les 14% restants. Les CH de petite taille ne sont pas concernés par les 6F.

T10 | Montants de l'encours des emprunts 6F

Catégorie d'établissements	Emprunts structurés risque très élevé (6F)
CHU	181,83
CH	58,76
CH > 150M	18,36
70M < CH < 150M	26,26
20M < CH < 70M	14,14
CH < 20M	0,00
USLD public	-
TOTAL	240,59

Données en millions euros

Le montant des emprunts 6F est en constante diminution pour l'ensemble des catégories d'établissements. Ces emprunts risqués étaient évalués à 278,8 M€ en 2021. Cette réduction est particulièrement visible pour les CHU avec une baisse importante de l'encours des 6F.

T11 | Ratio Indemnité de remboursement anticipé (IRA)/ encours des contrats présentant un coût de sortie pour les emprunts 6F

Catégorie d'établissements	Ratio « coût de sortie / encours des contrats présentant un coût de sortie »	Evolution 2022/2021 (en point de %)
CHU	113,17%	23,80
CH	125,96%	-53,87
$CH > 150M$	174,72%	-70,79
$70M < CH < 150M$	80,10%	3,83
$20M < CH < 70M$	97,90%	6,84
$CH < 20M$,	,
Total	116,82%	-2,61

Le ratio « coût de sortie/encours des contrats présentant un coût de sortie » est de 116,8% globalement en diminution par rapport à 2021. Toutefois, les ratios évoluent de manière très hétérogène entre 2021 et 2022. En effet, la diminution est largement portée par la baisse des IRA des très gros CH qui reste en valeur absolue beaucoup plus importante que celles des autres catégories.

1. POLITIQUES DE GESTION DE L'ENDETTEMENT

.1.1. Les nouveaux contrats de prêt souscrits

L'analyse de la politique d'emprunts des EPS auprès du secteur bancaire peut être complétée par le montant des nouveaux contrats de prêts bancaires souscrits en 2022.

Les nouveaux contrats 2022 sont évalués à **1 707,5 M€**.

Les caractéristiques des nouveaux contrats³ sont les suivantes :

- La principale tranche de durée⁴ retenue lors de la souscription des contrats est la tranche 0-5 ans (qui cumule 38,3% des montants, soit 653,4 M€). A noter que 8,9% des nouveaux encours sont enregistrés sur des durées supérieures à 30 ans en 2022 ; cette tranche représentait plus de 8,2% des encours nouveaux en 2021.
- La tranche 20-25 ans qui recueillait 12,0% des encours l'an dernier, concerne plus de 20,0% d'entre eux cette année. Les tranches intermédiaires 5-10 ans et 10-15 ans rassemblent chacune respectivement 3,0% et 9,6% des encours.

T12 | Durée des emprunts souscrits en 2022 versus encours total 31/12/2022

Durée d'échéance	nouveaux emprunts souscrits en 2022	encours total 31/12/2022*	Evolution 2022/2021
]0-5] ans	653,44	10,89%	-1,00
]5-10] ans	51,48	14,92%	-0,82
]10-15] ans	163,59	22,04%	-0,75
]15-20] ans	211,80	32,94%	-0,88
]20-25] ans	346,11	11,29%	-0,82
]25-30] ans	128,47	6,06%	-0,89
>30 ans	152,58	1,82%	-1,0
Total	1707,47	99,99%	-0,94

*Pourcentage calculé sur 91,2 % de l'encours total 2022

La principale tranche de taux proposé en 2022 est celle comprise entre (1-2%) ; elle regroupe 41,7% des nouveaux encours. Pour 60,5% des nouveaux encours, le taux à la souscription est inférieur à 2% et il est compris entre 2% et 3% pour un tiers. Seulement 1,0% des contrats enregistrent un taux d'intérêt supérieur à 4% à la souscription. **La tendance 2022 est à la reprise des taux.**

³ Le montant des contrats de prêts signés exploitables est calculé sur 91,2% de l'encours

⁴ Le calcul est réalisé à partir de la date de signature du contrat

T13 | Coûts des emprunts souscrits en 2022 versus encours total au 31/12/2022

Taux d'intérêt actuarial	nouveaux emprunts souscrits en 2022	encours total 31/12/2022*	Evolution 2022/2021
0-1%	205,49	16,59%	-0,94
1-2%	454,82	26,45%	-0,92
2-3%	307,12	13,12%	0,45
3-4%	112,98	22,91%	0,74
4-5%	10,60	16,61%	-1,0
5-6%	,	3,05%	-1,0
>6%	0,02	1,23%	-1,0
Total	1091,02	99,99%	-0,91

Données en millions d'euros

*Pourcentage calculé sur 92,4 % de l'encours total 2022

T14 | Niveau de risque des contrats de prêts signés en 2022 :

Nouveaux emprunts 2022			
CH GISSLER	Type de Taux	Part du CRD	Taux d'intérêt actuarial moyen
1A	F - Fixe	86,1%	3,0%
1A	V - Variable	13,9%	2,2%
6F	C - Complexe	100,0%	10,5%
inc	F - Fixe	100,0%	1,6%

T15 | Niveau de risque des contrats souscrits en 2022 versus en cours total au 31/12/2022

	nouveaux emprunts souscrits en 2022	encours total 31/12/2022
Emprunts non structurés 1A	99,99%	96,54%
Emprunts structurés - risque faible 1B/2A/2B	,	2,11%
Emprunts structurés - risque limité 1C/2C/3A-C/4A-C/5A-C	,	0,88%
Emprunts structurés - risque très élevé 6F	0,01%	0,01%
Emprunts structurés - risque élevé (hors 6F)	,	1,61%
Total	99,99%	100,00%

Pourcentage calculé sur 91,6 % de l'encours total 2022

Enfin à l'exclusion d'un contrat, 100% des nouveaux emprunts sont classés 1A dans la charte Gissler. Le taux d'intérêt actuel constaté pour cette population est estimé à 3,0 % sur du taux fixe et 2,2% sur du taux variable.

.1.2. Les opérations de refinancement/ renégociation des emprunts

On appelle « opération de refinancement de la dette », le remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt, auprès du même ou d'un autre établissement. Il y a « novation » de contrat, l'objectif étant de profiter de meilleures conditions de marché.

Dans une opération de renégociation, par différence avec celle de refinancement, il n'y a pas de nouveau contrat mais un avenant au contrat initial pour tenir compte de simples modifications des caractéristiques du prêt.

En 2022, parmi l'ensemble des contrats refinancés (27 au total), aucun contrat à fort risque de dégradations financières pour les établissements a été refinancé. L'ensemble des contrats refinancés l'a été par des emprunts non risqués.

L'ensemble de ces contrats a été refinancé par des contrats à risque nul de type « 1A ».

• Annexe 3 : ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA DETTE

1. BILAN DE L'ENQUETE ODT 2022

Le tableau ci-dessous résume les informations pour la campagne 2022. La base de données est celle en date du 21 décembre 2023.

T16 | Répartition des catégories d'établissements composant la base d'analyse pour les valeurs 2022

Catégorie d'établissements	Nombre d'étab, concernés par ODT 2022	Nombre d'étab, répondants ODT 2022	Ratio étudiés / concernés (% dans le nombre total d'établissements)	Part des établissements étudiés en masse (% dans le total des produits globaux)
CHU	32	31	96,87%	100,00%
CH	733	704	96,04%	98,82%
CH>150M	35	35	100,00%	100,00%
70M<CH<150M	118	116	98,30%	99,30%
20M<CH<70M	217	209	96,31%	95,76%
CH<20M	363	344	94,76%	97,41%
USLD public	17	14	82,35%	98,47%
Total	782	749	95,78%	99,56%

2. Montant de l'encours global de la dette (bancaire + non bancaire)

L'encours global de la dette comprend la dette moyenne et long terme des EPS auprès du secteur bancaire (comptes 163 et 164) ainsi que les autres dettes, soit les emprunts auprès du secteur non bancaire (comptes 167 et 168).

En 2022, l'encours global de la dette est estimé à 29 803,9 M€. L'encours global de la dette est principalement constitué d'emprunts auprès des établissements de crédits (C/164 : 81,3%), et dans une moindre mesure d'emprunts obligataires (C/163 : 15,4%). Cette répartition reste proche de celle observée l'an dernier, avec toutefois une diminution traduisant un désendettement global des EPS et une masse d'emprunt obligataire qui diminue de -6,6% par rapport à 2021.

Le compte 167 regroupe les emprunts et dettes assortis de conditions particulières, notamment les prêts (assortis d'intérêts ou non) consentis par l'État, les départements, les autres collectivités territoriales ou les caisses d'assurance maladie. En particulier, le compte 1675 est relatif aux « Dettes partenariats public–privé ».

Le PPP est un contrat dans lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2015 à 2019 (qui influe sur l'encours actuelle) a été publiée au « Journal officiel » du 30 décembre 2014. Les PPP sous tutelle de l'état entrent donc en vigueur au 1er janvier 2015.

Les comptes 167 et 168 représentent 3,3% de l'encours global de la dette, en diminution de 6,5% par rapport à l'an dernier.

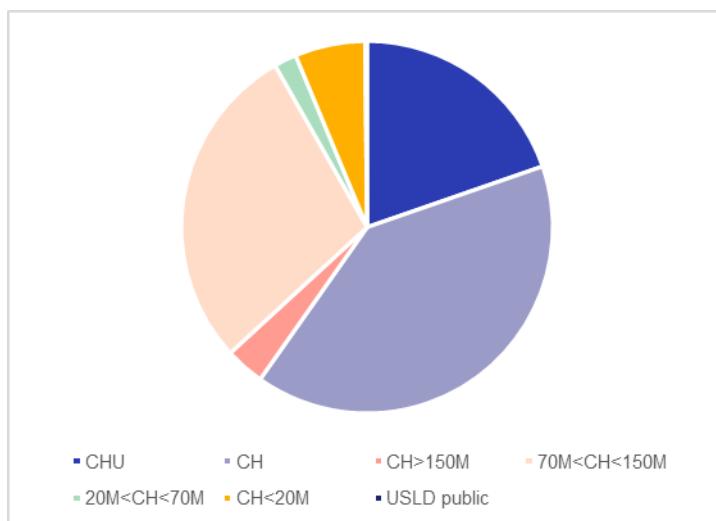
La part du compte 1675 « Dettes partenariats public–privé » est estimée à 84,5% au sein du poste 167. Le compte 1677 « Prêts des caisses d'assurance maladie » arrive en seconde position au sein de cette catégorie avec un taux de 4,3% d'encours.

T17 | Encours global de la dette 2022 :

Catégorie d'établissements	C/163 Emprunts obligataires	C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	C/167 Emprunts assortis de conditions particulières	C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	Total
CHU	4 393,20	8 617,17	318,89	4,58	13 333,84
CH	190,12	15 503,78	603,82	53,93	16 351,65
CH>150M	83,64	3 629,71	56,01	0,09	3 769,45
70M<CH<150M	85,02	6 371,50	427,13	41,79	6 925,45
20M<CH<70M	21,46	3 465,30	30,45	1,67	3 518,87
CH<20M	-	2 037,27	90,22	10,38	2 137,88
USLD public	-	115,86	2,53	0,09	118,49
TOTAL	4 583,33	24 236,81	925,24	58,61	29 803,98

Données en millions d'euros

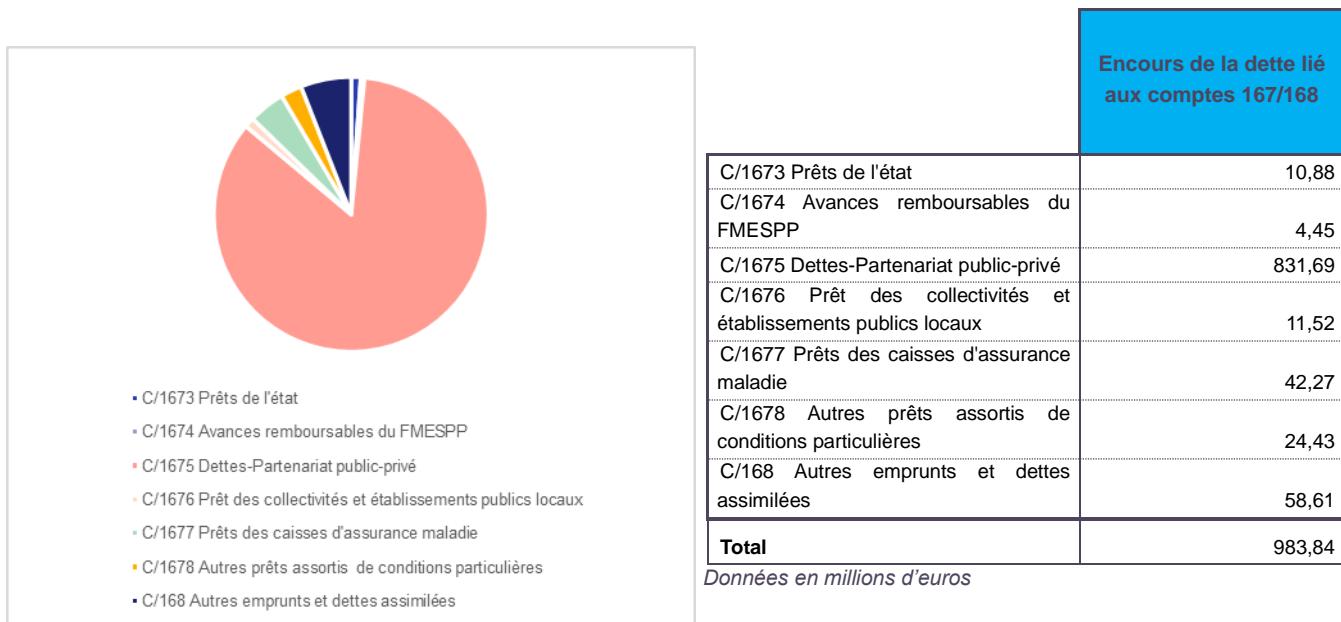
T18 | Encours des emprunts non bancaires par catégorie d'établissement en 2022 :



Catégorie d'établissements	Encours de la dette lié aux comptes 167/168
CHU	323,47
CH	657,75
CH>150M	56,10
70M<CH<150M	468,92
20M<CH<70M	32,12
CH<20M	100,61
USLD public	2,62
Total	983,84

En 2022, les grands CH (70M<CH<150M) et les CHU sont concernés par plus des ¾ des emprunts non bancaires, avec respectivement 47,7 % et 32,9% des encours. On ne retrouve que 5,7% du montant de ces emprunts dans les très grands CH (CH>150M).

T19 | Encours des emprunts non bancaires par compte



L'encours des emprunts non bancaires est composé à 84,5% des dettes partenariat public-privé (C/1675) et à 4,3% des prêts des caisses d'assurance maladie.

.2.1. Glossaire relatif à la dette

L'encours global de la dette des EPS :

Il regroupe les comptes 163 (emprunts obligataires), 164 (emprunts auprès des établissements de crédit), 167 (emprunts assortis de conditions particulières) et 168 (autres emprunts et dettes, sauf intérêts courus non échus).

- C/163 Emprunts obligataires
- C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine
- C/1638 Autres emprunts obligataires
-
- C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit
- C/1641 Emprunts en euros
- C/1643 Emprunts en devises
- C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

- C/167 Emprunts assortis de conditions particulières
- C/1673 Prêts de l'état
- C/1674 Avances remboursables du FMESPP
- C/1675 Dettes-partenariats publics-privés
- C/1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux
- C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie
- C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières
-
- C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)

La dette bancaire moyen et long terme des EPS :

Elle regroupe, dans ce document, les comptes 163 (emprunts obligataires), 164 (emprunts auprès des établissements de crédit). Le montant d'emprunts (capital) restant à rembourser, correspondant au « capital restant dû » (CRD).

L'annuité de remboursement :

Il s'agit du capital (montant de la part de capital remboursée) et des charges financières (charges d'intérêt) pour un exercice.

La durée résiduelle :

Durée restant à courir sur l'emprunt, c'est-à-dire durée en années entre la date considérée (ici le 31 décembre 2022) et la date d'échéance de l'emprunt selon le contrat.

Le taux d'intérêt actuel : taux d'intérêt équivalent annuel réel d'un emprunt.

Il existe une multitude de taux d'intérêt et de modalités d'application de ces derniers. Ainsi, afin d'être en mesure d'effectuer des comparaisons directes entre ces différents taux d'intérêt à une date donnée, on les exprime sur une base commune : le taux actuel, calculé en prenant en compte notamment les paramètres suivants :

Le montant du capital restant dû (CRD)

La durée résiduelle de l'emprunt

La périodicité sur laquelle portent les taux d'intérêt (ex. sur 1 an ou sur une période différente)

Les modalités de remboursement des intérêts au cours du temps (ex. constant ou progressif)

Les modalités de paiement des intérêts à chaque période (ex. début ou fin de période).

Les indemnités de remboursement anticipées (IRA) ou « valorisation du coût de sortie » :

Indemnités (pénalités contractuelles) dont l'emprunteur devrait s'acquitter en cas de remboursement anticipé de l'intégralité du capital restant dû de l'emprunt.

Le niveau de risque des emprunts : Cf. cotation Gissler :

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/migration/091207banques_collectivites-1.pdf

● Annexe 4 : GLOSSAIRE

EPS : Etablissements publics de santé

EBNL : Etablissements privés à but non lucratif

CLCC : Centre de lutte contre le cancer

DAP : Dotations aux amortissements et aux provisions

RAP : Reprises aux amortissements et aux provisions

ONDAM : Objectif National des Dépenses Assurance Maladie

CET : Compte Epargne Temps

ES : Etablissements de santé

CH : Centre Hospitalier

CHU : Centre Hospitalier Universitaire